



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°5**  
**Réunion du 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2022**

L'an deux mille-vingt-deux et les 30 avril à partir de 14h00 et 1<sup>er</sup> mai 2022 à compter de 8h30, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis en présentiel à l'aéroport Marseille Provence sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Pour l'émargement, le Président procède à l'appel des administrateurs, tant à titre de membre qu'en qualité éventuellement de représentant d'un membre excusé (Annexe 1).

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

- |  |  |
|--|--|
| 1. ERIC TANGUY – Président                       | 12. DECONNINCK Didier – Administrateur           |
| 2. AKILIAN Michelle – Administrateur             | 13. FRELAT Véronique – Administrateur            |
| 3. ALBE Christian – Trésorier général            | 14. GANGLOFF Claude – Administrateur             |
| 4. AMARD Zélie – Secrétaire générale adjointe    | 15. GONÇALVES-MARTINS Sébastien - administrateur |
| 5. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint | 16. MABILLE Gérard – Administrateur              |
| 6. FLORENT Sébastien – Secrétaire général        | 17. MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur        |
| 7. MERCIER Pierre – Vice-président               | 18. ROCHE Vincent – Administrateur               |
| 8. SAGOT Éric – Administrateur                   | 19. TRITZ Olivier – Administrateur               |
| 9. GOUX Richard – Administrateur                 | 20. VIALA Delphine – Administrateur              |
| 10. ARIA Alain – Administrateur                  | 21. VOUILLOT Pierre – Administrateur             |
| 21. DE BERNON Françoise – Administrateur         |  |

Etaient représentés par un membre à voix délibérative :

- CASTAINGS Nadège (représentée par M. TANGUY) – Administrateur
- COLLOT Isabelle (représentée par Mme AKILIAN) – Administrateur
- BAGATTO Cynthia (représentée par M. DECONNICK) – Administrateur
- KOZLUDERE Evlin (représentée par M. TRITZ) – Administrateur
- LABROUSSE Yves (représenté par M. FLORENT) – Administrateur
- MOURADIAN Christine (représentée par M. ARIA) – Administrateur
- ROYO Linda (représentée par M. ALBE) – Administrateur

Sont absents en tant que membres à voix délibératives :

- ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur
- BOUGET Yves – Vice-président
- BERNARD Monique – Administrateur
- LE THOMAS Viviane – Administrateur
- MARCAGGI Antoine – Administrateur
- NOEL Florence – Vice-présidente
- VALLOGNES Nathalie – Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général sera en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de VINGT-HUIT et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- Aline GEMISE-FAREAU – Présidente du Conseil de Surveillance

Assistent sur invitation du Président :

- Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance
- Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale
- Laurie FELIX – Salariée de la FFvolley

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

<p><b>I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Informations diverses</li><li>✓ Accueil des réfugiés de la guerre en Ukraine</li><li>✓ Prise en charge partielle du mandat du secrétaire général</li><li>✓ Loi pour la démocratisation du sport en France et orientations statutaires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Gestion des ligues et des comités :<ul style="list-style-type: none"><li>• Information sur la ligue régionale de Corse</li><li>• Information sur la ligue régionale de Mayotte</li></ul></li><li>✓ Gestion des commissions : modification de la composition de la CCEE</li><li>✓ Conseil de Surveillance : démission de M. Ludovic GUILLET</li><li>✓ Autres informations :<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en conformité au RGPD – retour sur l'audit</li><li>• Domiciliation du club des supporters</li></ul></li></ul>
<p><b>II - POLE ADMINISTRATION ET FINANCES</b></p> <p><u>ADMINISTRATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :<ul style="list-style-type: none"><li>• Procès-verbaux du Conseil d'administration</li><li>• Procès-verbal du Bureau Exécutif</li><li>• Procès-verbal du Conseil de surveillance</li><li>• Procès-verbaux des commissions</li></ul></li><li>✓ Ressources Humaines :<ul style="list-style-type: none"><li>• Nouveau recrutement chargée de communication</li><li>• Nouveau recrutement au pôle administration et finances</li><li>• Point de situation sur le recrutement chargé des équipements</li></ul></li></ul>	<p><u>FINANCES</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Points d'information</li><li>✓ Approbation du budget prévisionnel 2022 révisé version 2</li><li>✓ Préparation de l'assemblée générale (points financiers)<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation du bilan et compte de résultat 2021</li><li>• Approbation de la tarification saison sportive 2022/2023</li><li>• Approbation du budget prévisionnel 2023</li></ul></li></ul>
<p><b>III - POLE PROMOTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Présentation de l'audit communication</li></ul>	<p><b>IV - POLE DEVELOPPEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Informations sur le projet « volley horizon 2028 »</li></ul>
<p><b>III - POLE ADMINISTRATION ET FINANCES (suite)</b></p> <p><u>ADMINISTRATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Organisation de l'assemblée générale des 20 et 21 mai 2022 :<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de l'ordre du jour</li><li>• Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2021</li><li>• Approbation des modifications des statuts et du règlement intérieur</li><li>• Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley</li><li>• Présentation et approbation des vœux</li></ul></li><li>✓ Approbation des modifications règlementaires :<ul style="list-style-type: none"><li>• Règlement des Commissions</li><li>• Règlement Général des licences et GSA</li><li>• Tableaux des catégories d'âge</li><li>• Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi</li><li>• Règlement Général Disciplinaire</li></ul></li></ul>	<p><b>V - POLE SPORTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Informations et budgets (Coupes de France, Compet'lib et Masters)</li><li>✓ Approbation des RPE (CDF beach volley et CDF jeunes volley-ball)</li><li>✓ Approbation des formules sportives et du RPE des Volleyades (M14F et M15M)</li><li>✓ Informations sur les dispositions sportives pour la saison 2022/2023 :<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif ELITE : Rédaction du RPE en vue de la création d'une division semi-Pro féminin</li><li>• Réflexions augmentation des JIFF</li><li>• Organisation alternée des Volleyades (mini et maxi inclus) et CDF M11</li></ul></li></ul>
	<p><b>VI - POLE PROMOTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Informations sur la saison événementielle 2022</li><li>✓ Information sur la consultation équipement des arbitres</li></ul>
	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>

- 
- Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives
  - Règlement Général d'Arbitrage
  - Règlement Général des Epreuves Sportives
  - Règlement Particulier des Equipes de France
- 

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration à 14h00

*En préambule, le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour présenter des ajustements de l'ordre du jour.*

Modification du déroulé :

- Audit communication présenté le samedi après-midi au lieu du dimanche ;
- Points financiers dimanche au lieu de samedi.

Modification du contenu :

- Ajouter un point sur le recrutement au niveau de la DTN ;
- Suppression du RG DAF ;
- Suppression du RG médical ;
- Suppression du point outre-mer mais transfert de l'information sur la ligue régionale de Mayotte sur le point gestion des ligues et comités ;
- Ajout de RPE Volleyades et de la formule sportive ;
- Suppression du point de la DTN.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification de l'ordre du jour de la présente réunion.**

## **I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY**

*Le Président prend la parole, son intervention est résumée en ces termes :*

✓ Informations diverses :

- Au nom de la Fédération Française de Volley, Eric TANGUY remercie chaleureusement la Ligue Régionale de Volley de PACA pour l'organisation des Volleyades 2022.
- La FFvolley est endeuillé en apprenants le décès de Monsieur Pierre BERJAUD, joueur international, DTN et vice-président sous la présidence de Jacques Shaw. Au nom de la FFvolley, le Président présente ces sincères condoléances à sa famille.
- Suite à la réforme législative sur la procédure de délégation de service public, la FFvolley est fière d'annoncer que la rédaction finale du contrat de délégation a été faite et qu'il a été signé par le ministère en charge des sports. La FFvolley fait partie des premières fédérations à avoir intégré ce nouveau processus et s'engage sur de nombreux éléments via ce contrat, notamment sur la lutte contre les violences, l'éthique et l'intégrité dans le sport.
- La FFvolley est la 6<sup>ème</sup> fédération sportive à conclure avec l'ANS, une convention cadre relative au plan d'équipements lancé par le Président de la République. Cette convention comprend le projet Horizon Volley 2028 pour le soutien à la création d'emploi dans le volley.

✓ Accueil des réfugiés de la guerre en Ukraine

En réaction au drame vécu par le peuple ukrainien, le Bureau Exécutif propose plusieurs mesures solidaires envers les volleyeur(se)s ukrainiens :

- Sous réserve de l'accord de la FIVB, les personnes de nationalité ukrainienne ayant un statut de réfugié de guerre ne seront pas soumises à la procédure de transfert et ne seront donc pas considérées comme « mutées » au titre de notre réglementation. Cette mesure ne s'appliquerait qu'aux licenciés évoluant en championnat fédéral et régional.
- La délivrance de la licence (part fédérale) sera accordée gratuitement aux personnes de nationalité ukrainienne ayant un statut de réfugié de guerre.

Si nécessaire, la CCSR et les équipes fédérales rédigeront une instruction nécessaire à l'application de ces directives pour un application sur la saison 2022/2023.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les mesures de soutien des volleyeur(se)s ukrainiens réfugiés de guerre.**

- ✓ Prise en charge partielle du mandat du secrétaire général

En application de l'article 11 du règlement intérieur de la Fédération Française de Volley, et après avoir recueilli l'avis favorable du Conseil de Surveillance, le Bureau Exécutif propose au Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée Générale de mai 2022 la résolution suivante :

Afin que Monsieur Sébastien FLORENT (licencié n°1837161) puisse être libéré d'une partie de son temps de travail par son employeur, il est approuvé la prise en charge par la Fédération Française de Volley, dans le cadre d'une opération juridique restant à déterminer avec son employeur, la rétribution de l'exercice effectif de son mandat social de secrétaire général de la Fédération Française de Volley.

Le coût annuel de cette prise en charge sera de [à déterminer pour présentation à l'assemblée générale] euros maximum correspondant à l'exercice effectif de son mandat de secrétaire général pour maximum deux jours par semaine.

Cette disposition est accordée intuitu personae à l'égard de Monsieur Sébastien FLORENT, en sa qualité de secrétaire général, et prendra fin de manière automatique en cas de vacance définitive et, au plus tard, au terme statutairement prévu pour son mandat.

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la prise en charge partielle du mandat du secrétaire général et de la présenter à l'assemblée générale.**

- ✓ Loi pour la démocratisation du sport en France et orientations statutaires

*Le Président donne la parole à Laurie FELIX, responsable du service juridique pour présenter les évolutions législatives relatives à la gouvernance des fédérations, des ligues professionnelles et des ligues régionales.*

*Suite à cette présentation, la résolution suivante est soumise au Conseil d'administration.*

Le Bureau Exécutif souhaite mettre en place les modifications statutaires pour ses propres statuts et pour les ligues régionales en 2023 (le cas échéant, pour les comités départementaux).

Le Conseil d'administration mandate un groupe de travail afin de proposer des orientations statutaires à l'assemblée générale de mai 2022 permettant de soumettre à son approbation des statuts définitifs (plus le code électoral) pour l'assemblée générale annuelle de 2023.

Composition du groupe de travail :

- Eric TANGUY,
- Deux membres du Conseil d'administration : Monsieur ARIA et Monsieur TRITZ
- Le Président de la CCSR, Gérard MABILLE
- Un président de ligue régionale : Sébastien GONCALVES MARTINS
- Nathalie LESTOQUOY,
- Laurie FELIX.

Axes de travail :

- Mixité du collège électoral,
- Mode électoral,
- Composition du conseil d'administration (représentativité des genres, des arbitres, des entraîneurs et des SHN)

Depuis mai 2021, le Conseil d'administration a mis en place des statuts types à jour auxquels doivent se conformer les ligues régionales et les comités départementaux avant le 31 décembre 2022.

Cependant, pour tenir compte des travaux statutaires susmentionnées qui demanderont de nouvelles modifications des statuts types et sauf situation nécessitant une mise en conformité rapide (notamment Ligue Régionale d'Occitanie), le délai de mise en conformité est rallongé jusqu'au 31 décembre 2023 et les structures auront le choix entre :

- Procéder dès cette année à la mise en conformité de leurs statuts, ce qui impliquera une nouvelle modification en 2023 ;
- Attendre la nouvelle mouture statutaire (juin 2023) pour procéder aux modifications avant le 31 décembre 2023.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (un contre : M. DECONNINCK) d'approuver la résolution ci-dessus concernant la création du groupe de travail, la présentation d'orientations de principe à l'assemblée générale et le rallongement du délai de mise en conformité des statuts types des ligues.**

## **II - POLE ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **ADMINISTRATION**

*Le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour la présentation des résolutions et des informations suivantes.*

✓ **Approbation et présentation des procès-verbaux :**

- Procès-verbaux du Conseil d'administration

Les procès-verbaux du 19 février 2022 et du 14 au 21 mars 2022 sont soumis à approbation du Conseil d'administration.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux du Conseil d'administration du 19 février 2022 et du 14 au 21 mars 2022.**

- Procès-verbal du Bureau Exécutif n°5 du 22 au 29 mars 2022

Le procès-verbal du 22 au 29 mars 2022 est soumis à approbation du Conseil d'administration.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Bureau Exécutif n°5 du 22 au 29 mars 2022.**

- Procès-verbal du Conseil de surveillance

Ne nécessitant pas l'approbation du Conseil d'administration, le procès-verbal du Conseil de surveillance n°4 des 28-29 janvier 2022 est présenté aux membres.

- Procès-verbaux des commissions

Les procès-verbaux suivants sont soumis à approbation du Conseil d'administration :

- Commission Fédérale Volley Assis 3 du 14 février 2022
- Commission Fédérale Volley Assis 4 du 11 avril 2022
- Commission Fédérale des Projets Sportifs Fédéraux n°1 du 17 février 2022
- Commission Centrale d'Arbitrage n°2 du 24 février 2022
- Commission Fédérale de Développement n°3 du 16 mars 2022
- Commission Centrale des Statuts et Règlements n°10 du 18 février 2022
- Commission Centrale des Statuts et Règlements n°11 du 24 février 2022
- Commission Centrale des Statuts et Règlements n°12 du 1er mars 2022
- Commission Centrale des Statuts et Règlements n°13 du 4 mars 2022
- Commission Centrale Sportive n°18 du 2 mars 2022
- Commission Centrale Sportive n°19 du 8 mars 2022
- Commission Centrale Sportive n°20 du 10 mars 2022
- Commission Centrale Sportive n°21 du 22 mars 2022
- Commission Centrale Sportive n°22 du 6 avril 2022
- Commission Centrale Sportive n°23 du 26 avril 2022
- Commission Centrale Sportive n°24 du 29 avril 2022
- Commission Centrale d'Arbitrage n°2 du 24 février 2022
- Commission Mixte FFvolley/LNV n°1 du 8 au 11 avril 2022
- Commission Centrale Financière n°1 du 23 avril 2022
- Commission Centrale Médicale n°1 du 22 novembre 2021
- Commission Centrale Médicale n°2 du 18 avril 2022
- Commission des Agents Sportifs n°2 du 2 mars 2022
- Commissions des Agents Sportifs n°3 du 22 mars 2022

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux susmentionnés.**

Ne nécessitant pas l'approbation du Conseil d'administration, les procès-verbaux suivants ont été uniquement présentés :

Commission Fédérale de Discipline n°5 du 8 janvier 2022  
 Commission Fédérale de Discipline n°6 du 22 janvier 2022  
 Commission Fédérale de Discipline n°7 du 4 mars 2022  
 Commission Fédérale d'Appel n°1 du 9 décembre 2021  
 Commission Fédérale d'Appel n°2 du 14 décembre 2021  
 Commission Fédérale d'Appel n°3 du 28 janvier 2022  
 Commission Fédérale d'Appel n°4 du 11 février 2022

Commission Fédérale d'Appel n°5 du 22 février 2022  
Commission Fédérale d'Appel n°6 du 7 mars 2022  
Commission Fédérale d'Appel n°7 du 17 mars 2022

✓ Ressources Humaines :

La politique RH est de renforcer les chefs de services et d'envisager sur le long terme le recrutement d'un directeur général afin de lui permettre une prise de poste avec des équipes indépendantes et pas en sous-effectif.

- Nouveau recrutement chargée de communication en la personne de Virginie AUBAZAC.
- Nouveau recrutement au pôle administration et finances : Le remplacement de la chargée d'accueil a été pourvu. La nouvelle salariée sera à 50% sur les missions de sa prédécesseuse et à 50% sur des missions comptables propres à la formation.
- Le recrutement du chargé de développement sur les équipements est arrivé à son terme. Un nouveau salarié arrivera le 20 mai 2022.
- Un poste est créé au service DTN suite au versement d'une subvention sur le volley santé. Le recrutement débutera prochainement.

### **III - POLE PROMOTION**

✓ Présentation de l'audit communication

*Le Président donne la parole à Madame Virginie AUBAZAC, chargée de communication de la FFvolley, pour présenter son audit.*

Le support de présentation est en annexe 2 du présent procès-verbal.

### **IV - POLE ADMINISTRATION ET FINANCES** (suite)

#### **ADMINISTRATION**

*Le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour la présentation des résolutions et des informations suivantes.*

✓ Organisation de l'assemblée générale des 20 et 21 mai 2022 :

- Approbation de l'ordre du jour

Deux corrections doivent être apportées :

- Modification de la mention relative à l'architecture de licence qui est applicable à partir de la saison 2022/2023 ;
- Modification du déroulé pour prévoir l'architecture des licences avant le vote du budget et des tarifs pour la saison 2022/2023.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale des 20 et 21 mai 2022 comprenant les deux modifications évoquées ci-dessus.**

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2021 est soumis au Conseil d'administration pour présentation et approbation définitive par l'assemblée générale de mai 2022.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2021 pour le soumettre à la prochaine assemblée générale.**

- Approbation des modifications des statuts et du règlement intérieur

Les statuts et le règlement intérieur seront approuvés par l'assemblée générale. Le Conseil d'administration demande les modifications des statuts suivantes avant de soumettre les textes :

- A l'article 1 rajouter la mention « (volley-ball de plage) » ;
- Le terme des extensions « compétitive » est modifiée par « en compétition » ou « hors compétition » ;
- Supprimer la parenthèse la mention « par voie postal » au bénéfice de « vote par correspondance » ;

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**10<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les statuts et le règlement intérieur (modifications ci-dessus incluses) pour soumettre à l'assemblée générale de mai 2022.**

- Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley

Les membres du Conseil d'administration s'interroge sur la pertinence d'utiliser le terme « club » qui n'est pas en cohérence avec celui utiliser par la FFvolley, i.e. « groupement sportif ».

De plus, les membres estiment qu'en l'état de la rédaction de l'article 18, le président de la LNV pourrait être président de l'association support d'un club constitué en société sportive.

En l'absence d'Yves BOUGET, un courrier sera envoyé auprès de la Ligue Nationale de Volley pour faire part des remarques des membres du Conseil d'administration.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**11<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la soumission des statuts de la Ligue Nationale de Volley à l'assemblée générale de mai 2022.**

- Présentation et approbation des vœux

Le Secrétaire Général présente les vœux auprès du Conseil d'administration. Après étude, il est constaté que les vœux 19, 29 à 30, 31, 33 et 36 ne sont pas des vœux demandant des modifications règlementaires mais peuvent être prise en compte dans la transition numérique entamée par la FFvolley avec des impacts budgétaires. Leur faisabilité sera étudiée par le Bureau Exécutif en fonction du budget.

Pour le vœu 35, les membres du Conseil d'administration demande à ce qu'il leur soit proposé prochainement une modification règlementaire visant à déroger dans certains cas à la limite d'âge des arbitres souhaitant exercer en divisions nationales fédérales permettant une transmission de savoir-faire.



*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**12<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la soumission des vœux 3, 5, 12 et 38 de l'assemblée générale de mai 2022.**

**13<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (Deux abstentions : ARIA & MERCIER / un contre : GONCALVES MARTINS) de refuser la soumission du vœu 13 à l'assemblée générale de mai 2022.**

✓ Approbation des modifications règlementaires :

- Règlement des Commissions

Le Conseil d'administration demande les modifications suivantes :

- Suppression de l'obligation d'être arbitre pour être membre de la Commission Fédérale d'Arbitrage ;
- Harmoniser le cadre général sur le secrétaire de séance ;
- Préciser le type de voix des membres de la DTN intégrés aux commissions.
- Suppression de la répétition relative au nombre de membres pour la Commission Fédérale de Développement ;
- Remplacement du terme « cahier sportif » par « cahier des charges » pour la Commission Fédérale Outdoor ;
- Ouvrir la compétence de la Commission Fédérale Outdoor à toutes les disciplines du volley en pratique extérieure ;
- La Commission Fédérale des éducateurs et de l'emploi doit comprendre au minimum un membre de la DTN ;
- Les attributions de la commission fédérale d'équipement seront votées lors d'un conseil d'administration ultérieur.
- Vérification des mentions et des renvois entre les statuts et le règlement des commissions.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**14<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement des commissions incluant les modifications ci-dessus.**

- Règlement Général des licences et groupements sportifs affiliés

Le Conseil d'administration demande les modifications suivantes :

- Rectifier la faute d'orthographe « extension » ;
- Uniformiser l'emploi des termes type (base, événementielle, temporaire), catégorie (compétition, hors compétition, encadrement) et les extensions (volley-ball, outdoor, para-volley, compet'lib, volley pour tous, dirigeant, éducateur sportif, ... etc.) ;
- Harmoniser les articles 2E, 5.1, 3.B et 35A qui comporte des répétitions ;
- Vérifier le type de justificatif d'identité nécessaire (article 4) ;
- Prévoir le remplacement du mot « signé » à l'article 5.1 en cas de prise de licence électronique ;
- Répétition « aux personnes » à l'article 5.1.3.A ;
- Vérifier la rédaction à l'article 5.4 ;
- Vérifier la réglementation sur le certificat médical des passerelles.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**15<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (une abstention : BAGATTO) d'approuver le règlement général des licences et des groupements sportifs affiliés incluant les modifications ci-dessus.**

- Tableaux des catégories d'âge

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**16<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les catégories d'âge à compter de la saison 2022/2023.**

- Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi

Le Conseil d'administration demande la rectification relative à l'incohérence de l'article 3.1 avec le règlement des DAF.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**17<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement général des éducateurs et de l'emploi incluant la modification ci-dessus.**

- Règlement Général Disciplinaire

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**18<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement général disciplinaire.**

- Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives

**19<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement général des infractions sportives et administratives.**

- Règlement Général d'Arbitrage

Le Conseil d'administration demande les modifications suivantes :

- Supprimer la parenthèse sur le délai de six jours (article 9.1).
- Insérer le tableau des équivalences de formation avec les fédérations affinitaires.

Les membres du Conseil d'administration demandent pour la saison 2022/2023 de proposer une modification réglementaire visant à déroger dans certains cas à la limite d'âge des arbitres souhaitant exercer en divisions nationales fédérales permettant une transmission de savoir-faire.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**20<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement général d'arbitrage, incluant les modifications ci-dessus.**

- Règlement Général des Epreuves Sportives

Le Conseil d'administration demande la modification de la sanction pour défaut de licence éducateur sportif pour les entraîneurs de compétition jeune en prévoyant une amende ferme et la perte du match par pénalité en cas de non-régularisation.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**21<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement général des épreuves sportives, incluant la modification ci-dessus.**

- Règlement des Equipes de France

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**22<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement des équipes de France.**

- ✓ Gestion des ligues et des comités :

- Information sur la ligue régionale de Corse

Depuis plusieurs mois, les dirigeants Corse connaissent une situation politique compliquée mais qui tend à se résoudre.

La conférence des conciliateurs du CNOSF a été saisie par le président sortant de la ligue en contestation des résultats des dernières élections. Néanmoins, le conciliateur a rendu une proposition de conciliation demandant de renoncer à toute contestation desdits résultats.

- Information sur la ligue régionale de Mayotte

Par jugement du 8 avril 2022, le tribunal judiciaire de Mamoudzou a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la Ligue Régionale de Mayotte.

- ✓ Gestion des commissions : modification de la composition de la CCEE

Après avoir enregistré les démissions de Messieurs J. VERNEY et F. GUERIN, le Bureau Exécutif propose Monsieur Michel LEVI DI LEON comme nouveau membre de la commission centrale des éducateurs et de l'emploi.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**23<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la nomination de Monsieur Michel LEVI DI LEON à la CCEE.**

- ✓ Conseil de Surveillance : démission de M. Ludovic GUILLET

Le secrétariat général a enregistré la démission de Monsieur Ludovic GUILLET du Conseil de surveillance.

Pour rappel, l'article 25 des statuts dispose que la vacance résulte de la démission, du décès, de l'incapacité d'exercer les fonctions ou de l'absence constatée à trois réunions consécutives du Conseil de Surveillance. Elle est prononcée par le Conseil d'Administration à titre définitif.

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :

**24<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prononcer à titre définitif la vacance de Monsieur Ludovic GUILLET au Conseil de surveillance.**

Il est indiqué que son remplacement ne sera pas pourvu en raison des proches élections lors de l'assemblée générale de mai 2022.

✓ Autres informations :

- Mise en conformité au RGPD – retour sur l'audit

Les 5 et 6 avril dernier, un audit RGPD a eu lieu dans les locaux de la FFvolley afin d'assurer sa mise en conformité. Cet audit a été mené par une avocate experte dans le domaine et familière des structures telles que les fédérations ou ligues sportives.

L'objectif de ces deux journées était :

- d'une part de permettre d'identifier les traitements de données personnelles (licenciés, membres, RH, etc.), d'analyser l'existant (contrats avec les prestataires, politique de confidentialité, etc.) et
- d'autre part de démarrer la sensibilisation des équipes en leur présentant les grandes lignes de la réglementation, les objectifs de l'audit et en les impliquant dans cette démarche.

Pendant ces deux journées, les équipes ont activement répondu aux questions sur la base d'un questionnaire transmis en amont de ces journées et ont ainsi pu présenter les traitements de données personnelles et commencer à appréhender l'intérêt d'un tel audit.

Les prochaines étapes sont de pouvoir constituer une cartographie des traitements de données personnelles et d'établir un plan d'action de mise en conformité au RGPD.

La mise en conformité au RGPD est un enjeu pour des structures comme la FFvolley, ne serait-ce que pour son image du fait de son exposition publique, mais également, afin d'anticiper les risques associés au non-respect de cette réglementation (contrôle, voire sanction de la CNIL, violation de données personnelles, plainte de personnes concernées par les traitements, etc.).

ETAPES DE LA MISE EN CONFORMITE :



- Domiciliation du club des supporters

Sous l'impulsion de passionnés du volley et de l'équipe de France, une association de supporters a été créée : SUPPORTERS ENVOLLEY VOUS.

Le club de supporters souhaite se domicilier au siège social de la Fédération Française de Volley.

Pour rappel, la domiciliation postale consiste à fixer juridiquement le siège social d'une association à l'adresse d'un local dont elle n'a pas la jouissance privative en qualité de propriétaire, de locataire ou encore de bénéficiaire d'une autorisation ou d'une convention d'occupation du domaine public.

Il est proposé au Conseil d'administration d'accorder la domiciliation postale au club de supporters (confère une simple adresse postale que le club pourra utiliser dans ses relations avec les tiers – différent d'une domiciliation-services), avec effet rétroactif à la date de déclaration en préfecture.

Un contrat de domiciliation sera conclu entre la FFvolley et Supporters Envolley Vous.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**24<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la domiciliation postale de l'association Supporters Envolley vous au siège fédéral.**

## FINANCES

*Le Président donne la parole à Monsieur ALBE pour la présentation des résolutions et des informations suivantes.*

### ✓ Points d'information

Le rapport du commissaire aux comptes sera bientôt rendu suite au dernier entretien de la semaine précédente.

L'année 2021 a été marquée encore par la Covid 19 (comparaison compliquée entre les deux exercices 2020 et 2021) mais surtout par le titre olympique remporté l'été dernier à Tokyo par notre Equipe de France masculine seniors.

Ce titre a permis d'avoir de nouveaux licenciés. En effet, lors de la saison 2019/2020, avant Covid, nous avons 106 172 licenciés payantes alors qu'au 31/03/2022, saison 2021/2022, nous avons 122 824 licenciés (payantes toutes licences confondues, hors licences événementielles), soit 16% de plus.

A la lecture du compte de résultat, il était attendu à une forte augmentation du poste licences, mutations, surclassements, mais il n'en est rien du fait de la remise de 25% accordée sur les licences renouvelées suite au plan de relance mis en place en 2020.

En effet, au 31 mars 2022, le total des mesures (remises licences, affiliations et engagements jeunes s'élevait à 704 K€, dont 517 K€ relatif aux licences.

Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que la forte augmentation de licences doit être répartie sur les deux exercices 2021 et 2022.

Ainsi, le résultat de la Fédération en 2021, soit 1 011 874,31 € s'explique en grande partie de la façon suivante :

- Aide ministérielle sur pertes de licences 2019/2020 : 173 K€
- Volley Nations League 3ème place de l'Equipe de France seniors masculine : 131 K€

- Aide chômage partiel : 45 K€
- Aide Covid/Urssaf : 177 K€
- Economies sur les organisations fédérales non effectuées : 250 K€
- Economies sur la restructuration des salariés : 300 K€

Les produits s'élèvent à 8 998 013,05 € et les charges à 7 986 138,74 €.

Notre bilan au 31/12/2021 indique des fonds propres associatifs pour 1 764 683,16 €, après affectation du résultat 2021.

L'actif circulant s'élève à 6 329 290 € et nos dettes à 4 470 037 €.

Dans nos actifs circulants, nous avons 5 668 652,86 € de trésorerie, soit une variation positive de 1 690 744 € (en 2020, la trésorerie s'élevait à 3 977 908 €).

Cet accroissement de trésorerie provient en grande partie :

- Du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) contracté pour 600 000 €
- Des engagements à réaliser sur les appels à projets obtenus pour 244 942 € (statisticien, MyCoach, ...)
- De l'encaissement des clubs à 100% des redevances 2021/2022
- De l'augmentation du nombre de licenciés.

Sur demande et comme les années précédentes, ces comptes sont à la disposition de tous licenciés au siège fédéral.

Le Trésorier attire l'attention du Conseil d'administration sur la part importante de licences événementielles comprises dans les 16% d'augmentation de licences (toutes catégories confondues) par rapport à 2019.

En effet, le nombre de licences événementielles s'élevait à 23K pour l'ensemble de la saison 2019/2020 alors que ce nombre passe à 37K au 31 mars 2022.

Les licences événementielles ont particulièrement explosé pour les M18 (380% d'augmentation) et M15 (100% d'augmentation). Ainsi, le taux de transformation de la licence événementielle est le plus haut jamais enregistré par la FFvolley.

Enfin, le Bureau Exécutif a voté le non-remboursement immédiat du prêt garanti par l'Etat qui avait été souscrit il y a un an pour anticiper un éventuel incident de trésorerie. Ce PGE est à taux fixe mais progressif annuellement.

La FFvolley se projette ainsi sur les cinq prochaines années en restant vigilant sur la trésorerie. Un remboursement est prévu dès l'année prochaine s'il s'avère inutile de le conserver.

#### ✓ Approbation du budget prévisionnel 2022 révisé version 2

*Le Président reprend la parole pour présenter le budget 2022 révisé, le détail est en annexe 3 du présent procès-verbal.*

A noter que l'augmentation de la subvention de l'ANS qui avait été anticipée s'est confirmée à hauteur de +380 K€ du fait des bons résultats et des autres indices de confiance de la FFvolley.

Le poste événementiel bouge le plus régulièrement. Une personne en CDD a été recrutée en renfort pour une durée 6 mois, le coût est fléché budgétairement dans ce poste.

Les primes prévues pour les joueur(se)s internationaux(ales), notamment en cas de victoire au championnat du monde, impactent fortement ce nouveau budget.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**25<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget révisé 2022.**

- ✓ Préparation de l'assemblée générale (points financiers)
  - Approbation du bilan et compte de résultat 2021

En complément des informations ci-dessus, il est demandé une rectification de la comptabilisation des gains en Volleyball Nations League par rapport au nouveau plan comptable afin de rectifier le résultat de la DTN sur le secteur masculin.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration s'accordent pour soumettre à l'assemblée générale de mai 2022 la création d'une réserve sur primes abondée d'une partie du résultat net de 2022 (environ 300 K€) permettant le paiement des primes des internationaux-ales.

Cette réserve permettra d'éviter de présenter un bilan négatif en cas de bons résultats de nos équipes de France (tout genre et sport confondus) notamment aux jeux olympiques de 2024 et au championnat du monde masculin.

Le pôle financier préparera une résolution et note explicative à destination de l'assemblée générale de mai 2022 quant au fonctionnement de cette réserve sur primes.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**26<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes définitifs arrêtés au 31 décembre 2022 pour les soumettre à la prochaine assemblée générale.**

- Approbation de la tarification saison sportive 2022/2023

Les tarifs et droit ont été augmentés de 2,5% corrélativement à l'augmentation de la masse salariale relative cout de la vie. Pour rappel, il n'y avait pas eu d'augmentation des tarifs sur les deux saisons précédentes.

Après cette augmentation de 2,5%, un euro par licence a été ajouté conformément au projet « Horizon 2028 » sauf sur les licences des tous petits.

Les amendes sont restées sensiblement les mêmes.

Les indemnités d'arbitrage ont également été augmentée de 2,5% également.

A savoir également, que la FFvolley est en cours d'appel d'offre pour le renouvellement de ses assurances collectives. Les tarifs relatifs aux garanties individuel accident de base seront donc modifiés.

Le Conseil d'administration demande les modifications suivantes :

- Vérifier que le pack création de club demeure ;
- Conserver le tarif à 5 euros pour les licences multiples ;
- A la ligne 43 des amendes, supprimer la parenthèse.
- Refaire la numérotation des lignes.

**27<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les tarifs, droits et amendes comprenant les modifications ci-dessus pour les soumettre à la prochaine assemblée générale.**

**VOTE DE PRINCIPE SUR LE TARIF UNIQUE :** En 2007, l'inspection générale avait demandé à la FFvolley de rectifier le prix de la licence pour l'uniformiser sur l'ensemble du territoire. A ce jour, des différences importantes existent entre les régions et entre les départements d'une même région.

Afin de se mettre en conformité avec la directive de l'inspection générale, le Bureau Exécutif propose la mise en place d'un groupe de travail chargé d'aboutir à une proposition qui sera soumise à l'assemblée générale de 2023, prévoyant un tarif unique de la licence et un reversement égal d'une partie aux ligues régionales qui devront également prévoir une réversion équitable pour leurs comités départementaux.

Le Bureau Exécutif choisira un panel de personnes parmi les volontaires pour constituer ledit groupe de travail.

- o Approbation du budget prévisionnel 2023

Le budget prévisionnel est une première version de principe. Il comprend les éléments généraux connus ou anticipés à ce jour, notamment l'organisation de la VNL et les embauches depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**28<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget prévisionnel 2023 pour le soumettre à la prochaine assemblée générale.**

FFvolley - BUDGET PREVISIONNEL 2023 en K€ VERSION 0			
	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + Transferts			3400
Redevances Clubs			1400
Partenariats			900
Fonctionnement FFvolley	1800		
Compléments Salaires CT	115		
Communication	130		
Production TV	50		
Organisations Secteur Evènementiel	200		
Organisation VNL Orléans (sub = 500 ; billetterie = 300)	1000		800
Secteur Beach Fédéral	450		
Organisations Fédérales	350		
Arbitrage	1100		450
DOM-TOM	100		
Boutique FFvolley			18
<b>Totaux</b>	<b>5295</b>		<b>6968</b>
<b>Résultats courants</b>		<b>1673</b>	
Provision Primes	400		400
<b>Résultats exceptionnels</b>		<b>0</b>	
<b>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>			
Secteur Masculin	940	683	
Secteur Féminin	500	94	
Secteur Beach	355	90	
Secteur Snow	5		
Para Volley	150	110	
Aides Personnalisées	170	170	
Plan de Performance Fédéral	750	200	200
Médical	290	230	
Formations	70	40	200
Fonctionnement DTN	40		
Développement	200	180	
Aides aux Ligues développement	400		
<b>TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>	<b>3870</b>	<b>1797</b>	<b>400</b>
<b>Résultats DTN (Fonds propres)</b>		<b>-1673</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9565</b>	<b>1797</b>	<b>7768</b>
<b>RESULTAT 2023</b>		<b>0</b>	



## VI - POLE DEVELOPPEMENT

*Le Président donne la parole à Madame GUIGUET pour la présentation des informations suivantes.*

✓ Informations sur le projet « Horizon 2028 »

Depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, le Bureau Exécutif s'était engagé à rencontrer toutes les ligues régionales et échanger sur leur projet de développement ainsi que leurs besoins en emploi.

Ce travail a été mené par Axelle GUIGUET, Eric TANGUY et Sébastien FLORENT.

Les temps d'échanges étaient très intéressants et aujourd'hui, il est prévu la création de 18 emplois de chargé de développement dans les territoires, une incertitude subsistant encore en Guyane et en Centre Val de Loire. Chaque territoire présente une configuration différente, l'emploi sera porté par la ligue ou le comité avec des objectifs variés.

Comme indiqué en introduction de cette séance, la convention cadre avec l'ANS a été signée, les directions régionales en seront destinataires, tout comme les courriers transmis par la FFvolley permettant de les impliquer sur les demandes d'emploi effectuées dans le cadre de cette convention.

Le projet Horizon 2028 semble plutôt bien accueilli et la FFvolley a pu identifier deux lignes budgétaires au sein des DRAJES :

- La première concernant les emplois des personnes moins de 30 ans dans le cadre du plan national « Un jeune, une solution » ;
- La seconde concernant les emplois des personnes de plus de 30 dans le cadre de l'aide à l'emploi.

Au niveau fédéral, un nouveau cadre technique sportif national arrivera en septembre au sein de la FFvolley et sera en charge de la coordination de ces emplois, la formation initiale des agents et l'animation du réseau (partage d'expérience).

Du côté de la coordination de la création des équipements, l'emploi fédéral arrivant le 20 mai 2022 occupera cette mission.

Les conventions entre les territoires et la FFvolley seront signées le vendredi soir à l'occasion de l'assemblée générale.

## VII - POLE SPORTIF

*Le Président donne la parole à Monsieur MERCIER pour la présentation des résolutions et des informations suivantes.*

✓ Informations et budgets (Coupes de France, Compet'lib et Masters)

*Le Président donne la parole à Monsieur VOUILLOT pour la présentation de la résolution relative aux Coupes de France Compet'lib et Master.*

La coupe de France Compet'Lib aura lieu du 28 au 29 mai 2022 à la Chapelle d'Armentières (59) pour un budget de 21K€ et la coupe de France Master aura lieu du 25 au 26 juin 2022 à Nogent le Rotrou (26) pour un budget de 17K€.

Les éléments détaillés sont en annexe 4 du présent procès-verbal.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**28<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les organisations de la Coupe de France Compet'Lib et la Coupe de France Master.**

- ✓ Approbation des RPE (CDF beach volley et CDF jeunes volley-ball)

Sont présentés en séance les règlements particuliers des épreuves suivants :

- Coupe de France beach M15
- Coupe de France beach Senior
- Coupe de France beach M18
- Coupe de France M11
- Coupe de France M13
- Coupe de France M15
- Coupe de France M18
- Coupe de France M21

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**29<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les règlements particuliers des épreuves ci-dessus.**

- ✓ Approbation des formules sportives et du RPE des Volleyades (M14F et M15M)

Le règlement particulier des épreuves Volleyades (M14F et M15 M) ainsi que les formules sportives sont présentés en séance.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir les votes (main levée) :*

**30<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les règlements particuliers des épreuves volleyades et les formules sportives.**

Il est précisé qu'à défaut d'organisateur, les beach Volleyades ne seront pas organisées en 2022.

- ✓ Informations sur les dispositions sportives pour la saison 2022/2023 :

- Objectif ELITE : Rédaction du RPE en vue de la création d'une division semi-pro féminin

Le Conseil d'administration sera saisi prochainement d'une modification des RPE pour la saison 2022/2023 afin de mettre en œuvre le projet « Objectif Elite » validé par l'assemblée générale de 2021 et la création de la division en 23/24.

- Ces RPE comprendront les règles de montées et de descentes permettant la création de la division féminine semi professionnelle.
- Les critères d'accès à cette nouvelle division seront sensiblement les mêmes. Seuls quelques critères de communication seront ajoutés et qui existent actuellement dans les clubs (par ex. retransmission sur internet des matchs).

Cette information sera également présentée lors de la prochaine assemblée générale, le règlement particulier demeurant une compétence du Conseil d'administration.

- Réflexions augmentation des JIFF

Le Bureau Exécutif affirme sa volonté d'augmenter le nombre de joueur(se)s JIFF dans tous les championnats nationaux fédéraux et pour les coupes de France séniors fédérale et professionnelle.

En coupe de France, ce nombre sera au moins équivalent à celui du championnat régulier, ainsi, même si les règlements de la LAF, LAM et LBM demeurent inchangés, il n'est pas impossible que le règlement fédéral prévoie plus de JIFF sur le terrain en raison des objectifs qui sont distincts.

Aujourd'hui, le pôle sportif se heurte à une mise en œuvre compliquée et les réflexions restent en cours pour une application pour la saison 2022/2023.

Concernant les amendes, celles votées comprennent une mise à jour pour s'aligner sur les montants pratiqués par la Ligue Nationale de Volley (en coupe de France 2500 euros sur les matchs de qualification et 5000 euros sur les matchs de finale).

VOTE DE PRINCIPE : Le Conseil d'administration ne s'oppose pas à cette proposition.

- Organisation alternée des Volleyades (mini et maxi inclus) et CDF M11

Comme débattu lors du dernier Conseil d'administration, le Bureau Exécutif souhaite :

- Permettre aux organisateurs des Volleyades (mini et maxi inclus) d'avoir une visibilité anticipée sur plusieurs années pour sécuriser l'organisation et son financement ;
- Impliquer l'ensemble des territoires pour que cette fête du volley-ball bénéficie à tous.

La solution envisagée est de mettre en place d'une liste « tournante » pour l'organisation de ces trois manifestations chaque saison sportive sur les douze prochaines années avec une répartition entre les douze ligues métropolitaines (hors Corse).

Pour l'année 2023, les ligues régionales concernées seront les suivantes :

- Mini-volleyades : Auvergne Rhône Alpes
- Volleyades : Bourgogne Franche Comté (tirage au sort)
- Maxi Volleyades : Grand Est
- Beach Volleyades : Bretagne
- Coupe de France M11 : Normandie (tirage au sort)

Un système de rotation sera voté par le Bureau Exécutif sur cette base pour les saisons suivantes en prenant considération que les jeux olympiques à Paris et le partenariat avec le Crédit Mutuel.

Ce système sera également présenté à la prochaine assemblée générale.

Enfin, un groupe de travail sera créé pour fixer les objectifs de chacune des compétitions entre la détection et le développement.

## **VIII - POLE PROMOTION (suite)**

*Le Président prend la parole pour la présentation des informations suivantes.*

- ✓ Informations sur la saison événementielle 2022

### **VOLLEY-BALL**

- Equipe de France masculine
  - 27 mai à POITIERS ARENA FUTUROSCOPE : match de préparation ;
- Equipe de France féminine
  - 13 et 15 mai à RENNES : matchs de préparation ;
  - 25 mai à DUNKERQUE : Golden European League

- 01 juin à HARNES : Golden European League
- (à confirmer ) 1/2 Finales + Finales de Golden European League

Projets :

- Un match de gala à MONTPELLIER (pour les deux équipes de France) en août 2022
- Un tournoi de France féminin en septembre (5 dates)

**BEACH VOLLEY**

- Championnat de France du 22 au 24 juillet
- Circuit National France Beach Volley Séries (8 dates entre le 28 mai et 15 août)
- World PRO Tour ELITE 16 à PARIS du 28/09 au 02/10
- (à confirmer) Tournée des Sables avec 4 dates

✓ Information sur la consultation équipement des arbitres

Le contrat équipementier arbitre faisait partie du précédent contrat équipementier avec ERREA. Ce contrat s'est terminé depuis le 31 décembre 2021 et au regard du marché, il est décidé de lancer une consultation.

Les objectifs demeurent :

- La mise en concurrence des différents acteurs pour obtenir les meilleures conditions pour la FFvolley et ses arbitres ;
- Augmenter les ressources de la FFvolley ;
- Améliorer l'analyse du marché ;
- Fidéliser ;
- Améliorer la communication.

**IX - QUESTIONS DIVERSES**

- Gymnasiades du 15 au 21 mai 2022 – la FFvolley a conclu une convention avec l'UNSS et participe à ce titre à cet événement sportif majeur se déroulant à Deauville. La FFvolley sera notamment présente en mettant à disposition des arbitres et en réalisant une Tournée des Sables | MAIF.
- Jeux Olympiques 2024 : les fédérations seront en charge du programme bénévole pour leurs sports respectifs. La FFvolley a prévu un emploi temporaire pour assumer cette nouvelle mission.

\*\*\*

Plus de point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures le 1<sup>er</sup> mai.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Feuille d'émargement
- Annexe 2 – Audit communication
- Annexe 3 – Budget 2022
- Annexe 4 – Information coupe de France compet'lib et master

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

---

**Le Président**  
Éric TANGUY

---

**Le Secrétaire général**  
Sébastien FLORENT


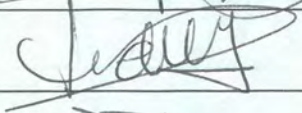
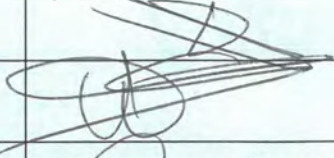
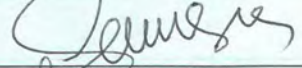
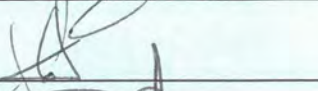
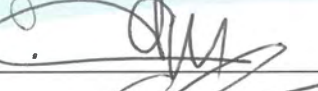


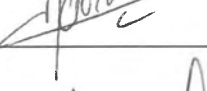





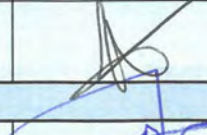
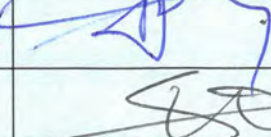
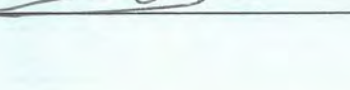


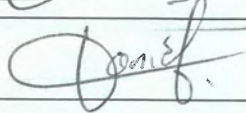
**FFvolley**

Conseil d'Administration du 30 avril et 1er mai 2022

**FEUILLE DE PRESENCE**  
**APRES MIDI DU SAMEDI 30 AVRIL 2022**

Prénom NOM	EXCUSES	Nom Prénom du représentant	Signatures
<b>VOIX DELIBERATIVES</b>			
ERIC TANGUY			
AKILIAN Michèle			
ALBE Christian	X		
AMARD Zélie			
COLLOT Isabelle		AKILIAN	
DURAND Christophe			
FLORENT Sébastien			
MERCIER Pierre			
NOEL Florence	X		
SAGOT Eric			
ANATOLE Marc-Olivier	X		
GOUX Richard			
BOUGET Yves	X		
BERNARD Monique	X		
<del>ALLAMASSEY Pascal</del>			
ARIA Alain			
BAGATTO Cinthya		DEWANNIER	

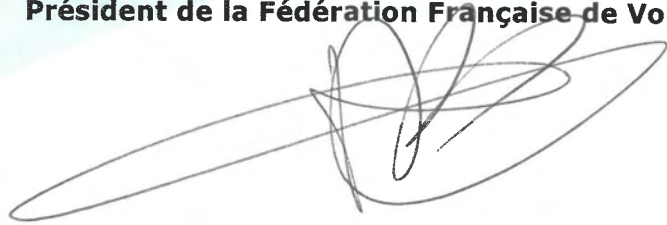
CASTAINGS Nadège		TANGUY	
DE BERNON Françoise			
DECONNINCK Didier			
FRELAT Véronique			
GANGLOFF Claude			
GONÇALVES-MARTINS Sébastien			
KOZLUDERE Evlin		TRITZ	
LABROUSSE Yves		FLORENT	
LE THOMAS Viviane	X		
MABILLE Gérard			
MARCAGGI Antoine	X		
MARTIN-DOUYAT Michel			
MOURADIAN Christine		ALAIN ARIA	
ROCHE Vincent			VISIOCONFERENCE
ROYO Linda	X		
TRITZ Olivier			
VALLOGNES Nathalie	X		
VIALA Delphine			
VOUILLOT Pierre			
<b>VOIX CONSULTATIVES</b>			
Aline GEMISE FAREAU	X		
Axelle GUIGUET			
<b>INVITATIONS</b>			
Jean-Paul ALORO			
Laurie FELIX			

Virginie AUBAZAC			
Laurent DANIEL			

La présente feuille de présence faisant apparaître que 26  
membres sont présents ou représentés, a été arrêtée et certifiée exacte par le  
Président de séance.

Fait à Choisy-le-Roi, le 30 avril 2022

**M. Eric TANGUY**  
**Président de la Fédération Française de Volley**






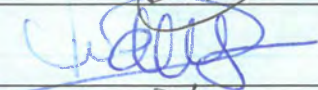


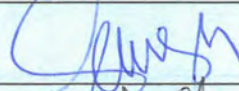




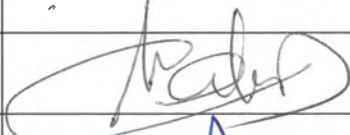





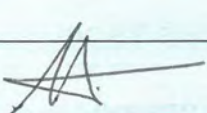
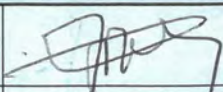

**FFvolley**

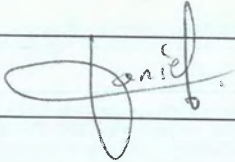
Conseil d'Administration du 30 avril et 1er mai 2022

**FEUILLE DE PRESENCE  
MATIN DU DIMANCHE 1 MAI 2022**

Prénom NOM	EXCUSES	Nom Prénom du représentant	Signatures
<b>VOIX DELIBERATIVES</b>			
ERIC TANGUY			
AKILIAN Michèle			
ALBE Christian			
AMARD Zélie			
COLLOT Isabelle		AKILIAN	
DURAND Christophe			
FLORENT Sébastien			
MERCIER Pierre			
NOEL Florence	X		
SAGOT Eric			
ANATOLE Marc-Olivier	X		
GOUX Richard		COLLOT	
BOUGET Yves	X		
BERNARD Monique	X		
ALLAMASSEY Pascal			
ARIA Alain			
BAGATTO Cinthya		YELONNINCK	



CASTAINGS Nadège		TANGUY	
DE BERNON Françoise			
DECONNINCK Didier			
FRELAT Véronique			
GANGLOFF Claude			
GONÇALVES-MARTINS Sébastien			
KOZLUDERE Evlin		TRITZ	
LABROUSSE Yves		FLORENT.	
LE THOMAS Viviane	X		
MABILLE Gérard			
MARCAGGI Antoine	X		
MARTIN-DOUYAT Michel			
MOURADIAN Christine		ARIA	
ROCHE Vincent		GANGLOFF	
ROYO Linda			
TRITZ Olivier			
VALLOGNES Nathalie	X		
VIALA Delphine			
VOUILLOT Pierre			
<b>VOIX CONSULTATIVES</b>			
Aline GEMISE FAREAU	X		
Axelle GUIGUET			
<b>INVITATIONS</b>			
Jean-Paul ALORO			
Laurie FELIX			

Virginie AUBAZAC			
DANIEL LAURENT			

La présente feuille de présence faisant apparaître que 27  
membres sont présents ou représentés, a été arrêtée et certifiée exacte par le  
Président de séance.

Fait à Choisy-le-Roi, le 1 mai 2022

**M. Eric TANGUY**  
**Président de la Fédération Française de Volley**





**FF**volley

# AUDIT COMMUNICATION

30 avril 2022

C'est parti !

# OBJECTIFS DE L'AUDIT

- Faire un état des lieux de la communication fédérale actuelle
- Déterminer les besoins des différents acteurs
- Identifier les cibles
- Proposer des actions de communication qui répondent aux besoins et objectifs de la FFvolley

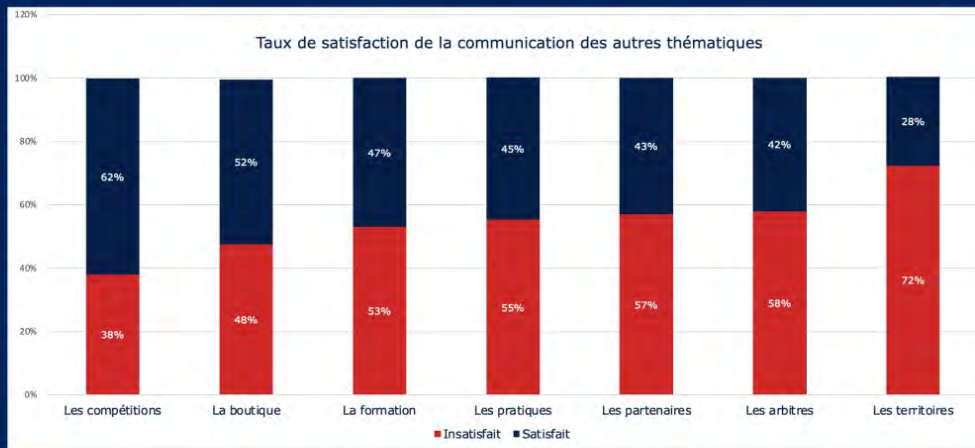
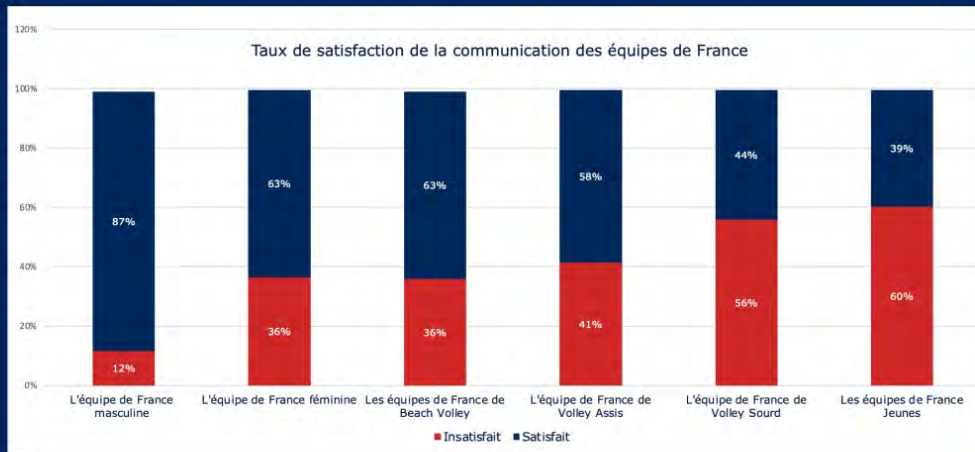
Enquête

Analyse

Propositions

Budget

# RÉSULTATS QUESTIONNAIRE



Liges

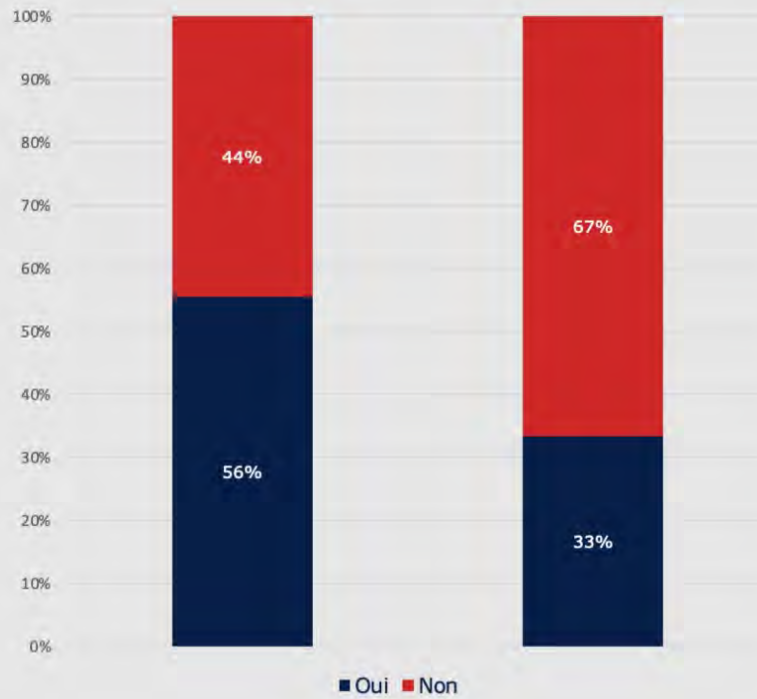
Comités

Clubs

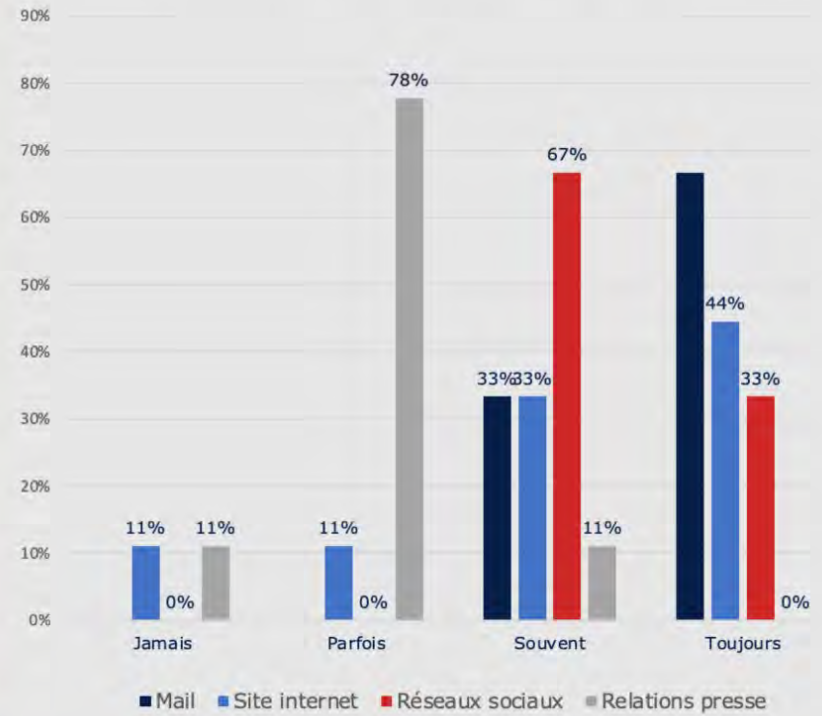
## LIGUES

Avez-vous une personne référente communication ?

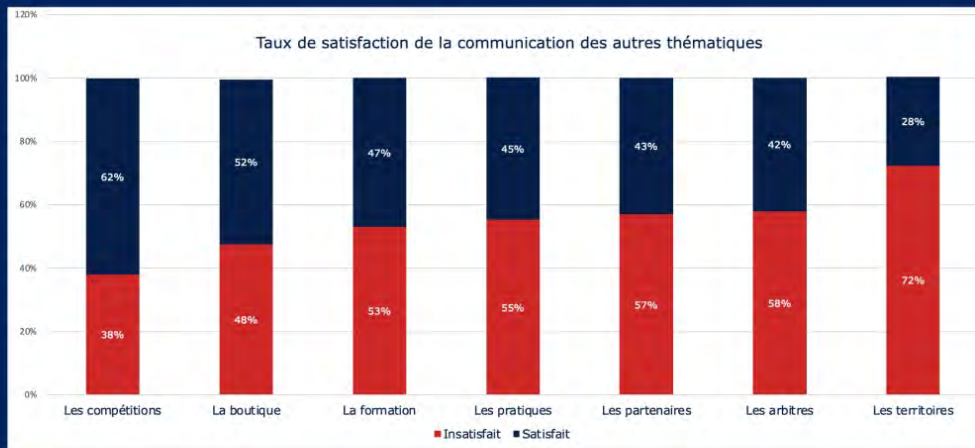
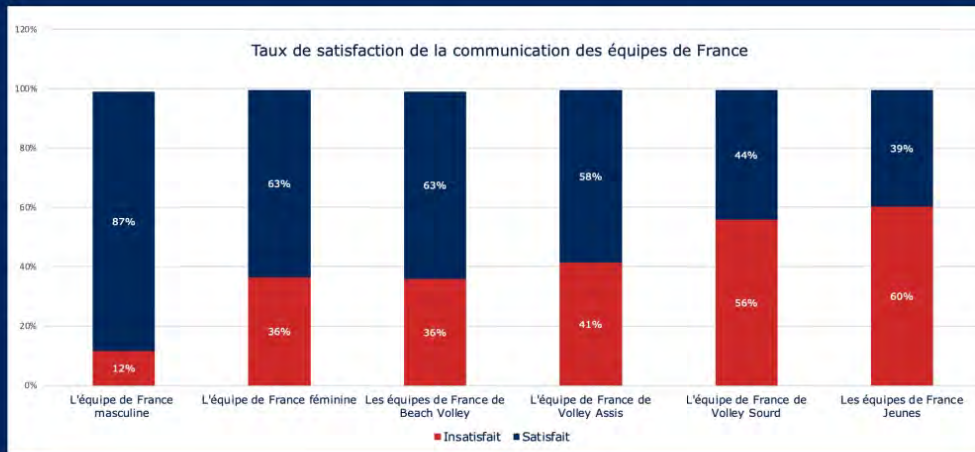
Avez-vous un budget communication ?



Quels canaux de communication utilisez-vous ?



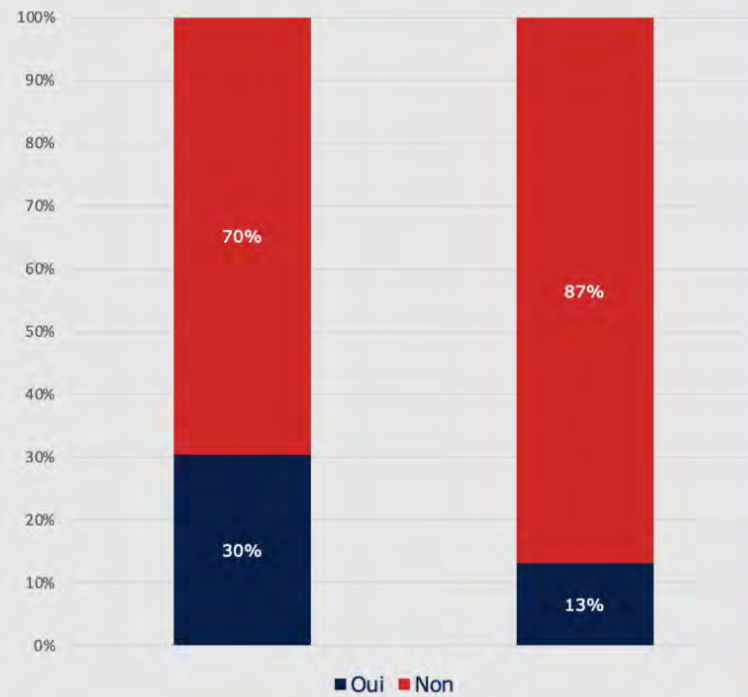
# RÉSULTATS QUESTIONNAIRE



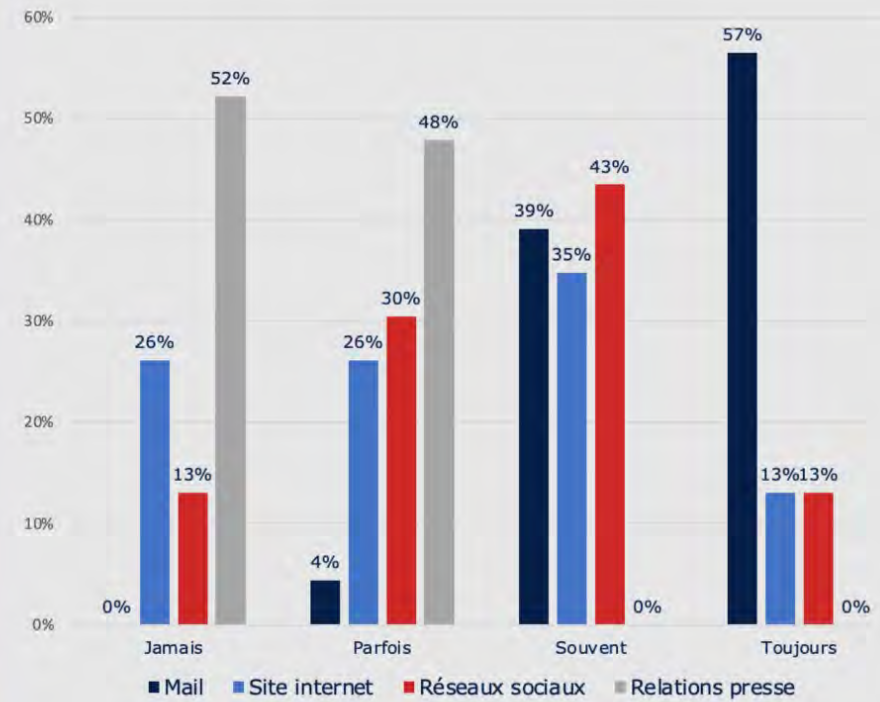
## COMITÉS

Avez-vous une personne référente communication ?

Avez-vous un budget communication ?

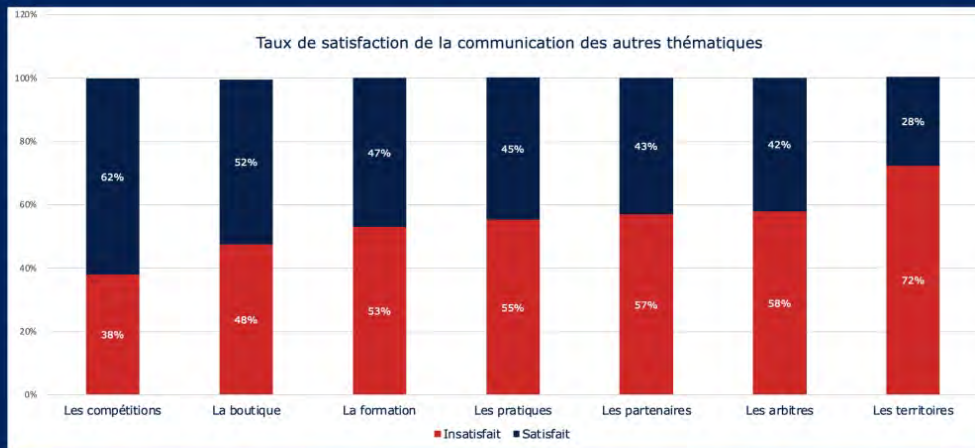
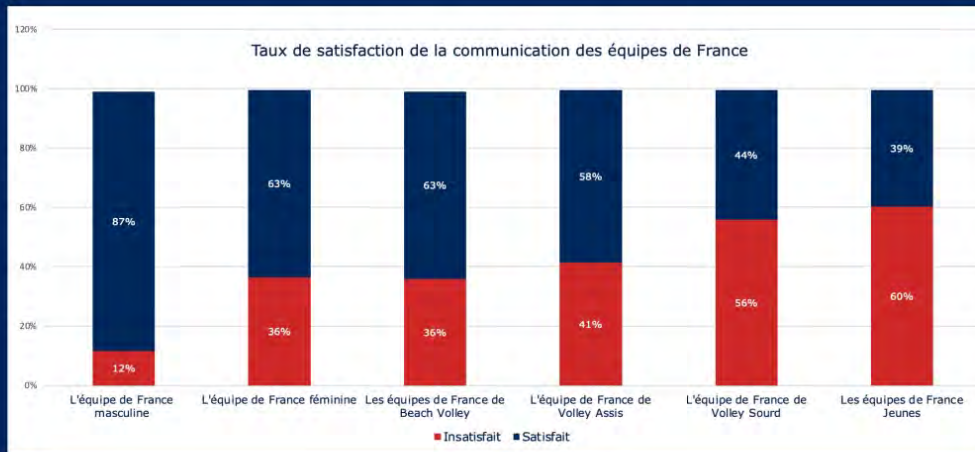


Quels canaux de communication utilisez-vous ?

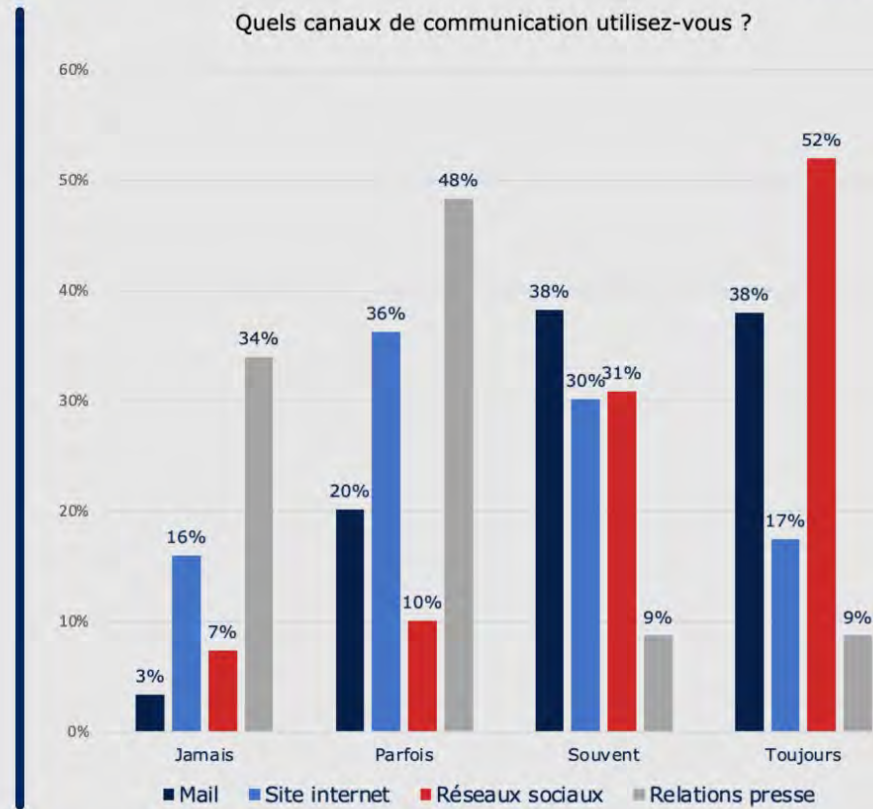
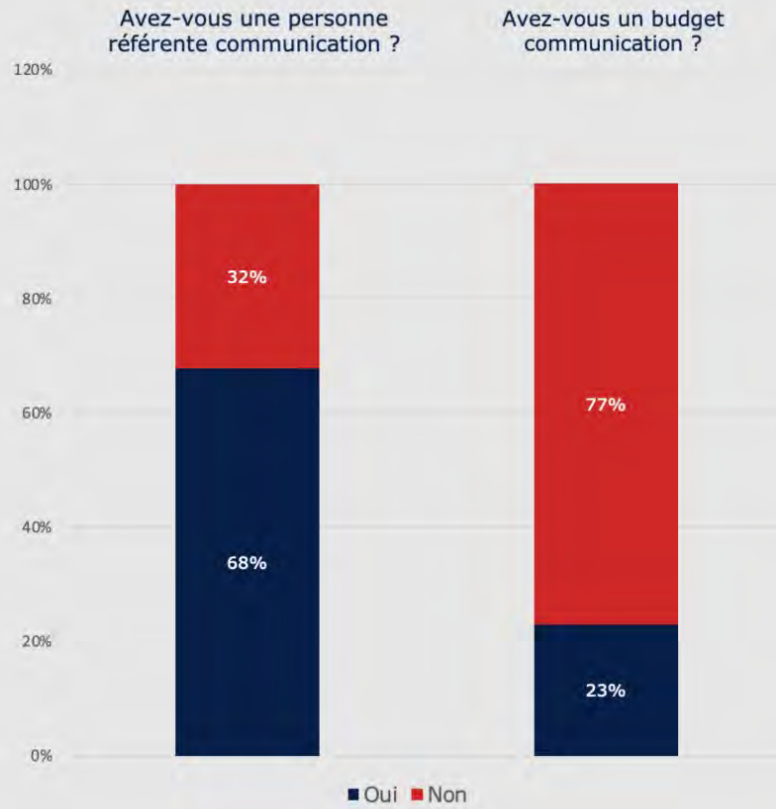




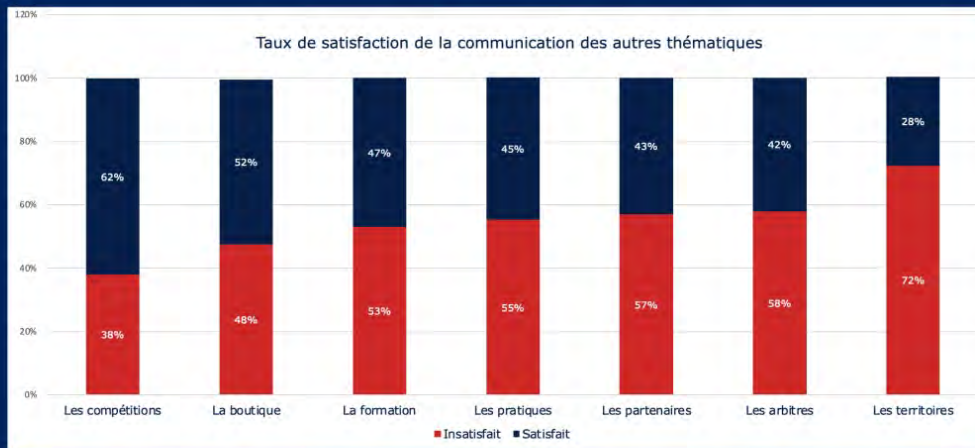
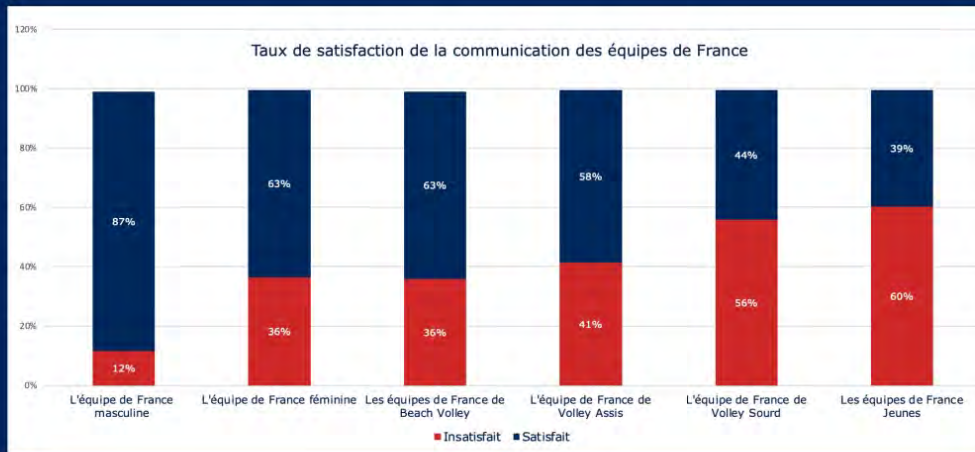
# RÉSULTATS QUESTIONNAIRE



## CLUBS



# RÉSULTATS QUESTIONNAIRE



Liges

Comités

Clubs

### POINTS POSITIFS

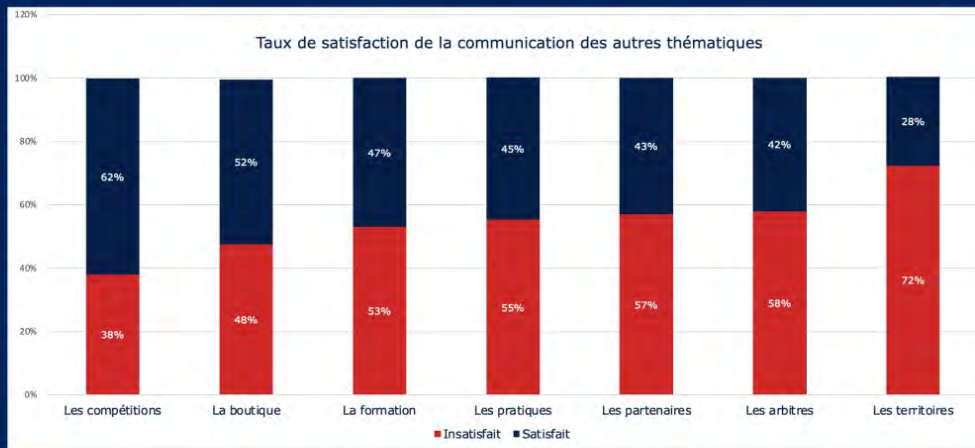
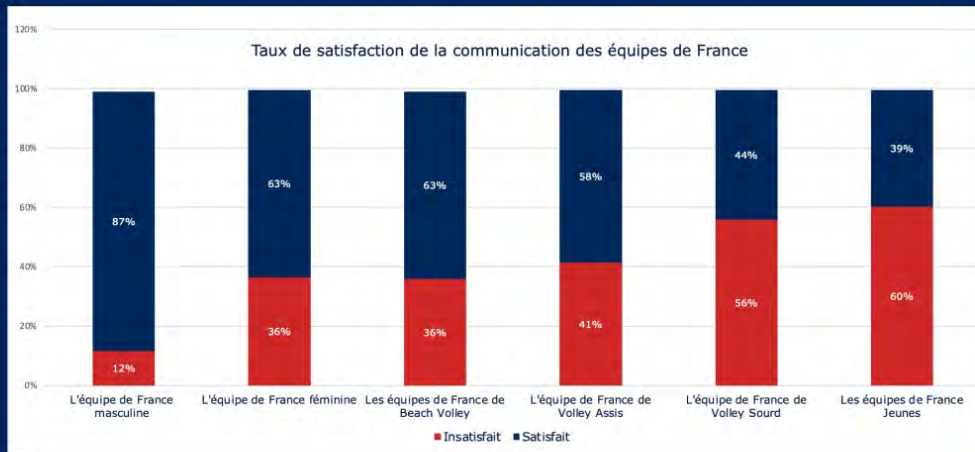
- Satisfaction globale sur la communication autour des équipes de France (hors Volley Assis et Volley Sourd)
- Présence de référents communication identifiés sur les territoires

### POINTS NÉGATIFS

- Manque de budget communication dans les structures
- Insatisfaction forte sur la communication des thématiques autres que les équipes de France

**Une satisfaction mitigée sur la communication globale de la FFvolley.**

# RÉSULTATS QUESTIONNAIRE



# OBJECTIFS DE L'AUDIT

- Faire un état des lieux de la communication fédérale actuelle
- Déterminer les besoins des différents acteurs
- Identifier les cibles
- Proposer des actions de communication qui répondent aux besoins et objectifs de la FFvolley

Enquête

Analyse

Propositions

Budget

# ANALYSE DES OUTILS

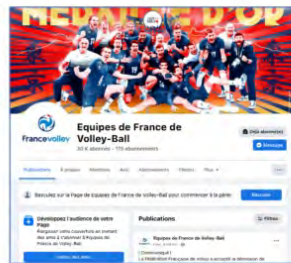
**f** **FFVolley**  
48 272 abonnés

- 60 231 personnes touchées
- 2 740 visites
- 66 nouveaux abonnés
- 10 posts / mois en moyenne



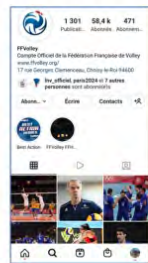
**f** **Équipes de France**  
30 671 abonnés

- 134 409 personnes touchées
- 2 334 visites
- 161 nouveaux abonnés
- 18 posts / mois en moyenne



**ig** **FFVolley + EDFs**  
58 435 abonnés

- 85 671 personnes touchées
- 9 563 visites
- 1 120 nouveaux abonnés
- 15 posts / mois en moyenne



Réseaux sociaux

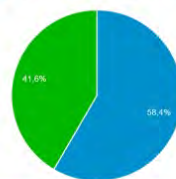
Site internet

Prestataires



Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Nombre de sessions par utilisateur
204 417	147 247	801 694	3,92
Pages vues	Pages/session	Durée moyenne des sessions	Taux de rebond
2 145 140	2,68	00:02:37	47,32 %

■ New Visitor ■ Returning Visitor



### POINTS POSITIFS

- Présence fédérale sur les réseaux sociaux de référence
- Statistiques positives : gain d'abonnés, portée organique
- Publications régulières

### POINTS NÉGATIFS

- Trop de comptes différents dont certains avec peu d'abonnés
- Pas de ligne éditoriale définie
- Le service communication n'administre pas tous les comptes
- Manque de variété des publications
- Pas de mise en valeur des offres de la fédération



# ANALYSE DES OUTILS

**f** **FFVolley**  
48 272 abonnés

- 60 231 personnes touchées
- 2 740 visites
- 66 nouveaux abonnés
- 10 posts / mois en moyenne



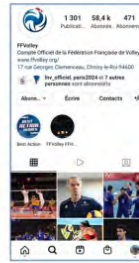
**f** **Équipes de France**  
30 671 abonnés

- 134 409 personnes touchées
- 2 334 visites
- 161 nouveaux abonnés
- 18 posts / mois en moyenne



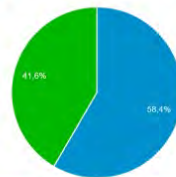
**ig** **FFVolley + EDFs**  
58 435 abonnés

- 85 671 personnes touchées
- 9 563 visites
- 1 120 nouveaux abonnés
- 15 posts / mois en moyenne



Utilisateurs 204 417	Nouveaux utilisateurs 147 247	Sessions 801 694	Nombre de sessions par utilisateur 3,92
Pages vues 2 145 140	Pages/session 2,68	Durée moyenne des sessions 00:02:37	Taux de rebond 47,32 %

■ New Visitor ■ Returning Visitor



Réseaux sociaux

Site internet

Prestataires

## **POINTS POSITIFS**

- 28 % d'utilisateurs réguliers
- Remontées des calendriers et résultats quasi immédiat

## **POINTS NÉGATIFS**

- Technologie obsolète
- Site non responsive et non accessible aux personnes en situation de handicap
- Navigation non-intuitive
- Informations difficiles à trouver et non mises à jour
- Trafic généré uniquement par les résultats
- mauvaise image de la FFvolley
- Existence des sites Volley Assis et Volley Sourd
- Devis signé avec la Fourmi

# ANALYSE DES OUTILS

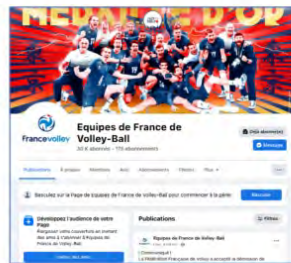
**f** **FFVolley**  
48 272 abonnés

- 60 231 personnes touchées
- 2 740 visites
- 66 nouveaux abonnés
- 10 posts / mois en moyenne



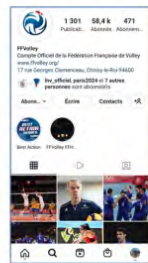
**f** **Équipes de France**  
30 671 abonnés

- 134 409 personnes touchées
- 2 334 visites
- 161 nouveaux abonnés
- 18 posts / mois en moyenne



**ig** **FFVolley + EDFs**  
58 435 abonnés

- 85 671 personnes touchées
- 9 563 visites
- 1 120 nouveaux abonnés
- 15 posts / mois en moyenne



Réseaux sociaux

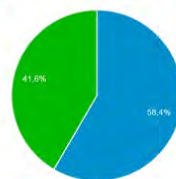
Site internet

Prestataires



Utilisateurs 204 417	Nouveaux utilisateurs 147 247	Sessions 801 694	Nombre de sessions par utilisateur 3,92
Pages vues 2 145 140	Pages/session 2,68	Durée moyenne des sessions 00:02:37	Taux de rebond 47,32 %

■ New Visitor ■ Returning Visitor



**POINTS POSITIFS**

- Professionnels reconnus dans leurs secteurs
- Bonne connaissance du volley et de la fédération
- Relation de confiance
- Réactivité

**POINTS NÉGATIFS**

- Absence de contrats
- 84,5 % du budget communication répartis sur 3 prestataires
- Pas de spécialiste vidéo
- Pas de renouveau

# ANALYSE DES OUTILS

**f** **FFVolley**  
48 272 abonnés

- 60 231 personnes touchées
- 2 740 visites
- 66 nouveaux abonnés
- 10 posts / mois en moyenne



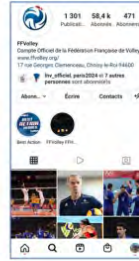
**f** **Équipes de France**  
30 671 abonnés

- 134 409 personnes touchées
- 2 334 visites
- 161 nouveaux abonnés
- 18 posts / mois en moyenne



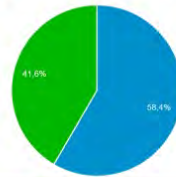
**ig** **FFVolley + EDFs**  
58 435 abonnés

- 85 671 personnes touchées
- 9 563 visites
- 1 120 nouveaux abonnés
- 15 posts / mois en moyenne



Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Sessions	Nombre de sessions par utilisateur
204 417	147 247	801 694	3,92
Pages vues	Pages/session	Durée moyenne des sessions	Taux de rebond
2 145 140	2,68	00:02:37	47,32 %

■ New Visitor ■ Returning Visitor



Réseaux sociaux

Site internet

Prestataires

## ANALYSE SWOT

### FORCES

- Notoriété du volley-ball et de ses valeurs
- Le titre olympique de l'EDF Masculine
- Une base de licenciés qui augmente
- La diversité des pratiques
- La diversité des lieux de pratiques
- Le travail engagé avec le milieu scolaire

### FAIBLESSES

- Une communication trop éclatée, chaque service communique de son côté
- La multiplication des canaux de communication (Les sites internet, les différents comptes RS...)
- Pas de communication avec les territoires
- L'absence de stratégie de communication et d'un plan qui en découle
- Un site internet obsolète

### OPPORTUNITÉS

- Opérations portées par le Ministère, le CNOSF et le COJOP (semaines olympiques et paralympiques, Journées Olympiques, Sentez-vous sport, Pass'Sport, etc.)
- Le projet de développement emplois / équipements
- Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
- Des rendez-vous internationaux organisés en France jusqu'en 2025
- Des partenaires qui ont envie de s'engager

### MENACES

- Les autres fédérations ont une longueur d'avance, notamment sur la stratégie digitale
- La difficultés de fidéliser les nouveaux pratiquants, surtout les jeunes
- Les élections présidentielles et la politique sportive mise en place par le futur Président / Ministre des Sports
- La Covid

# ANALYSE DES OUTILS

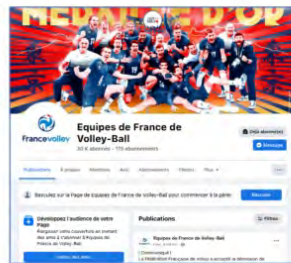
**f** **FFVolley**  
48 272 abonnés

- 60 231 personnes touchées
- 2 740 visites
- 66 nouveaux abonnés
- 10 posts / mois en moyenne



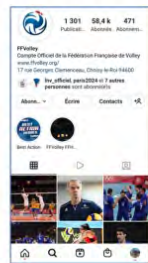
**f** **Équipes de France**  
30 671 abonnés

- 134 409 personnes touchées
- 2 334 visites
- 161 nouveaux abonnés
- 18 posts / mois en moyenne



**ig** **FFVolley + EDFs**  
58 435 abonnés

- 85 671 personnes touchées
- 9 563 visites
- 1 120 nouveaux abonnés
- 15 posts / mois en moyenne



Utilisateurs 204 417	Nouveaux utilisateurs 147 247	Sessions 801 694	Nombre de sessions par utilisateur 3,92
Pages vues 2 145 140	Pages/session 2,68	Durée moyenne des sessions 00:02:37	Taux de rebond 47,32 %



Réseaux sociaux

Site internet

Prestataires

# OBJECTIFS DE L'AUDIT

- Faire un état des lieux de la communication fédérale actuelle
- Déterminer les besoins des différents acteurs
- Identifier les cibles
- Proposer des actions de communication qui répondent aux besoins et objectifs de la FFvolley

Enquête

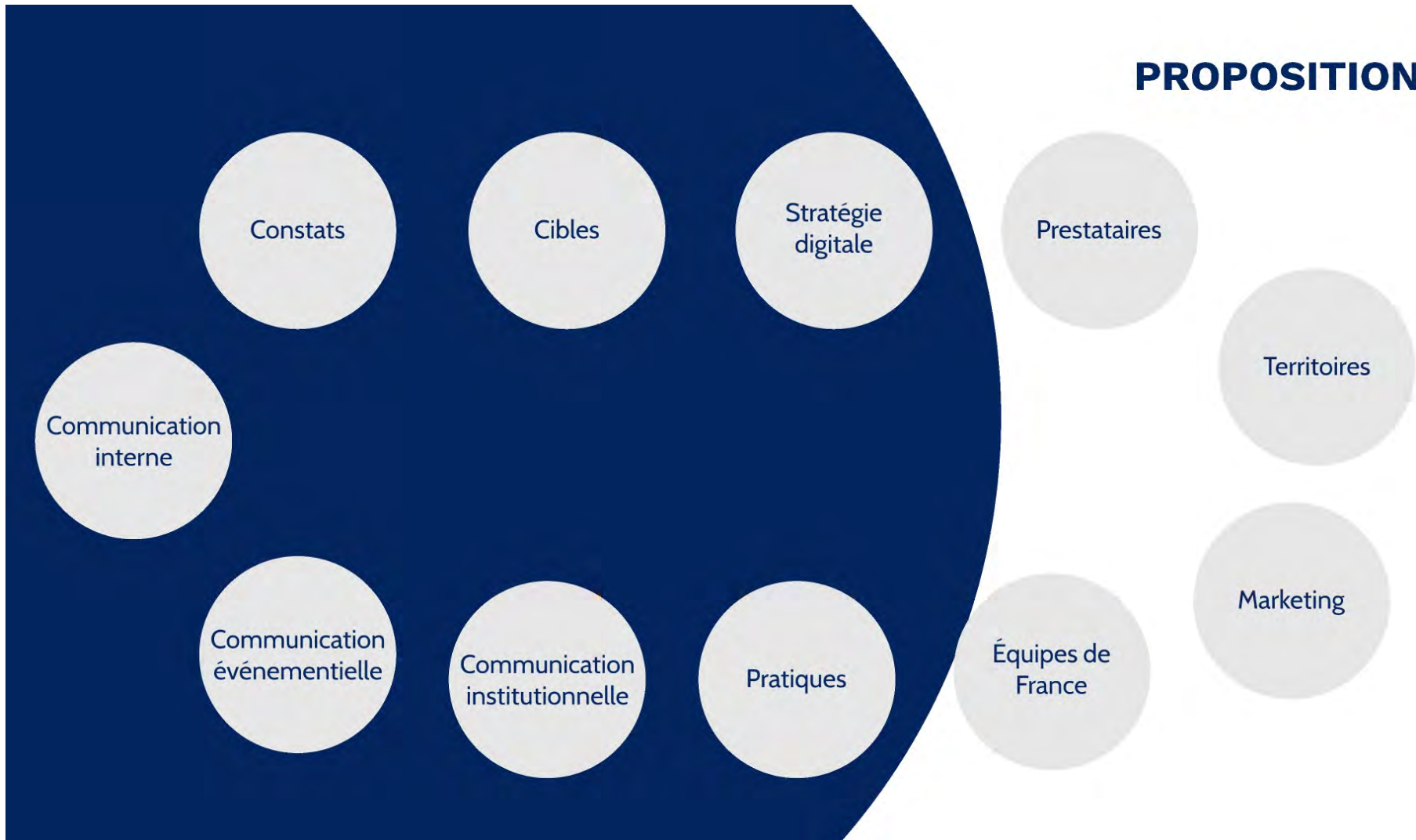
Analyse

Propositions

Budget



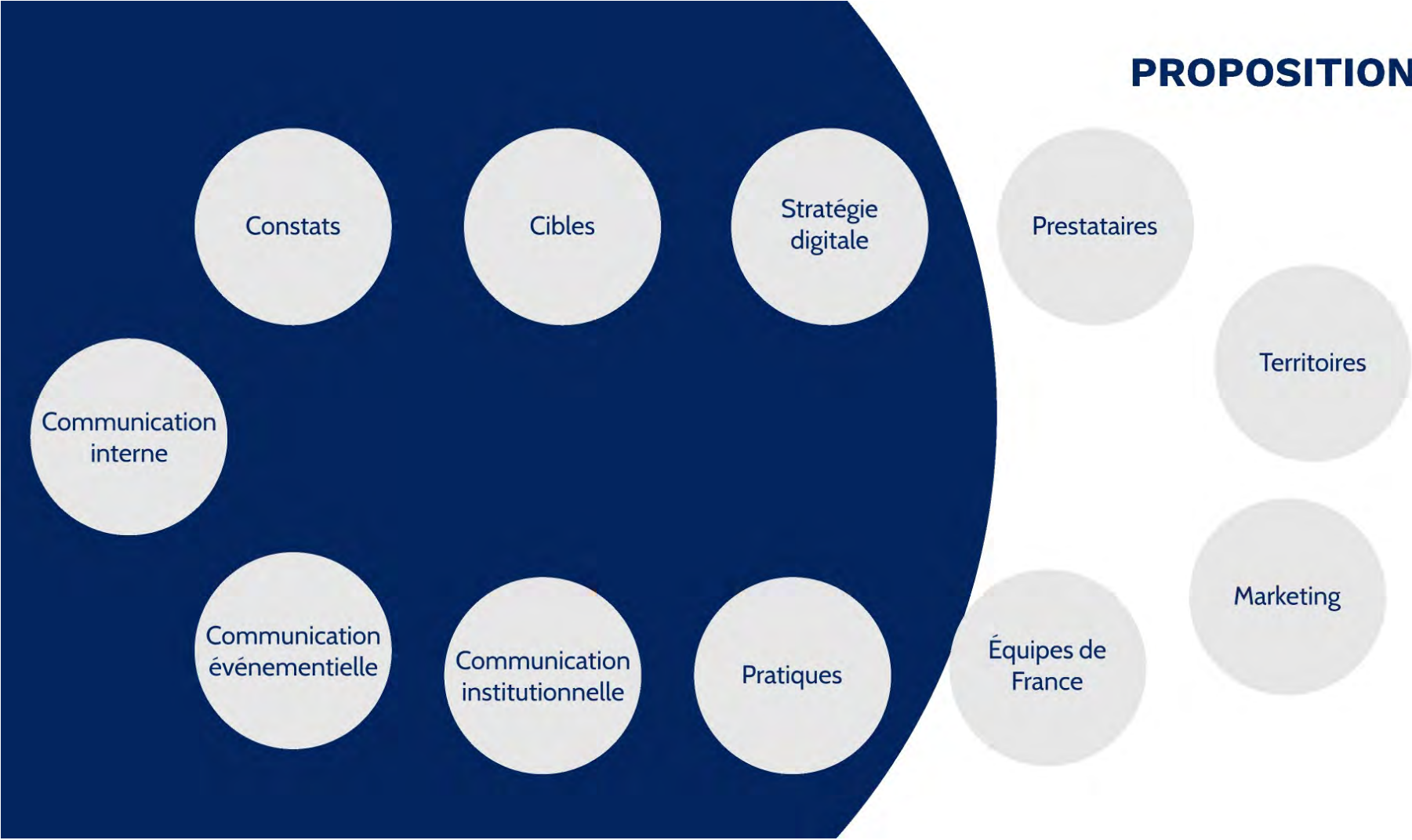
## PROPOSITIONS



## CONSTATS

- Communication FFvolley => principalement EDF M
- Manque d'accompagnement communication dans les autres services
- Site internet obsolète
- Réseaux sociaux mal utilisés
- Manque d'échange avec les territoires
- Contreparties communication pour les partenaires trop classique
- Communication boutique inexistante
- Peu de valorisation des projets
- Le service communication est pas assez informé
- Outils de communication pas assez exploités
- Manque de moyens humains et financiers
- Volonté d'impliquer la com dans les nouveaux projets

# PROPOSITIONS



**LICENCIÉS**

**TERRITOIRES ET CLUBS**

**PARTENAIRES**

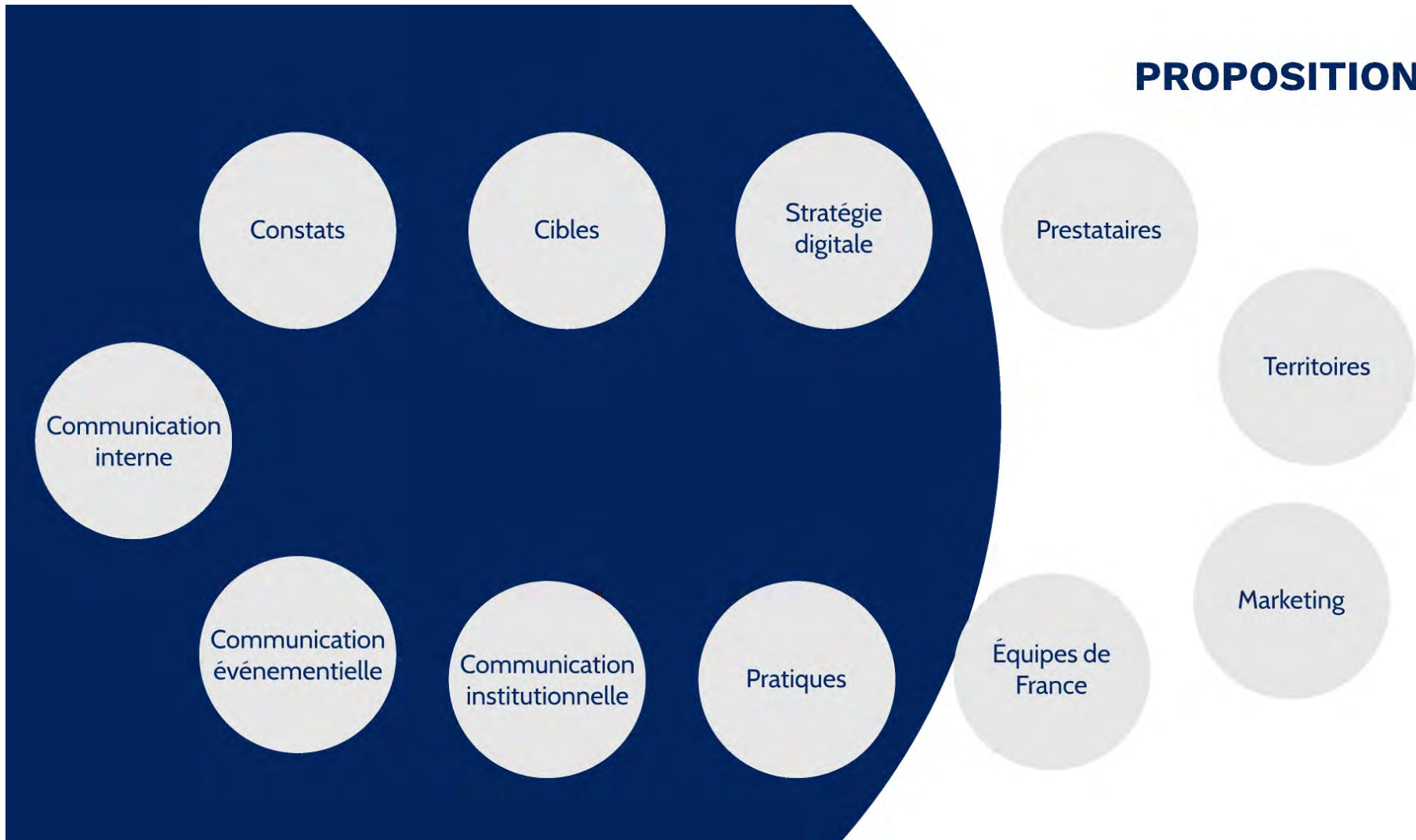
**MÉDIAS**

**ÉQUIPES DE FRANCE**

**GRAND PUBLIC**

**SALARIÉS FFVOLLEY**

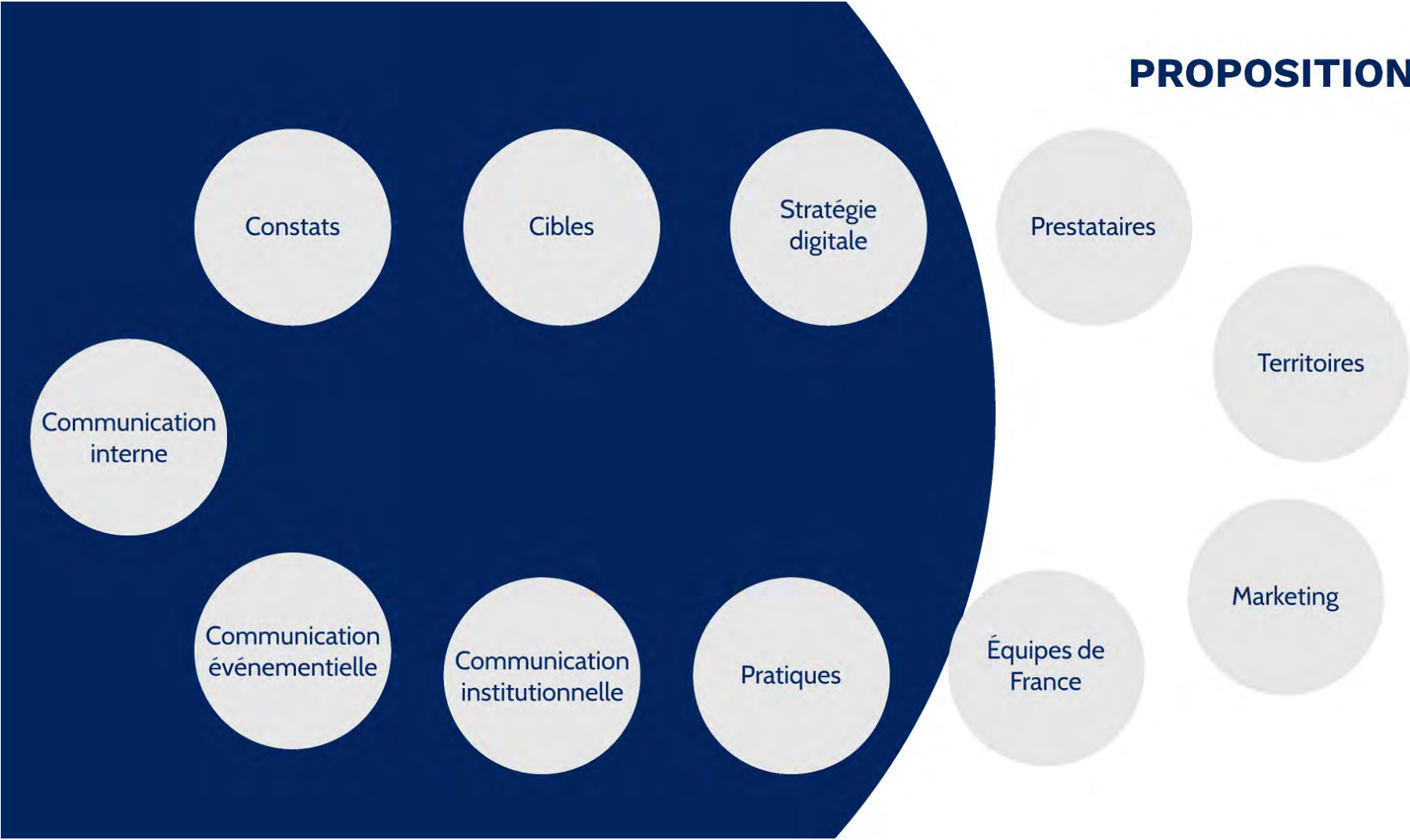
## PROPOSITIONS



## STRATÉGIE DIGITALE

- Refonte du site internet en se faisant accompagner par un maître d'œuvre
- Embauche d'un community manager en apprentissage à partir de septembre
- Travail avec une agence spécialiste de la gestion des réseaux sociaux de mi-avril à mi octobre
- Définition d'un planning éditorial sur les sujets institutionnels, équipes de France, pratiques, partenaires, territoires, formation, boutiques etc.
- Création d'une newsletter hebdomadaire à destination de l'ensemble de nos cibles
- Mise en place d'un partenariat avec Rematch : remontées d'images de la pratique amateur
- Optimiser l'utilisation du CRM
- Mettre en place un outil de Digital Asset Management pour la photothèque et la vidéothèque

# PROPOSITIONS

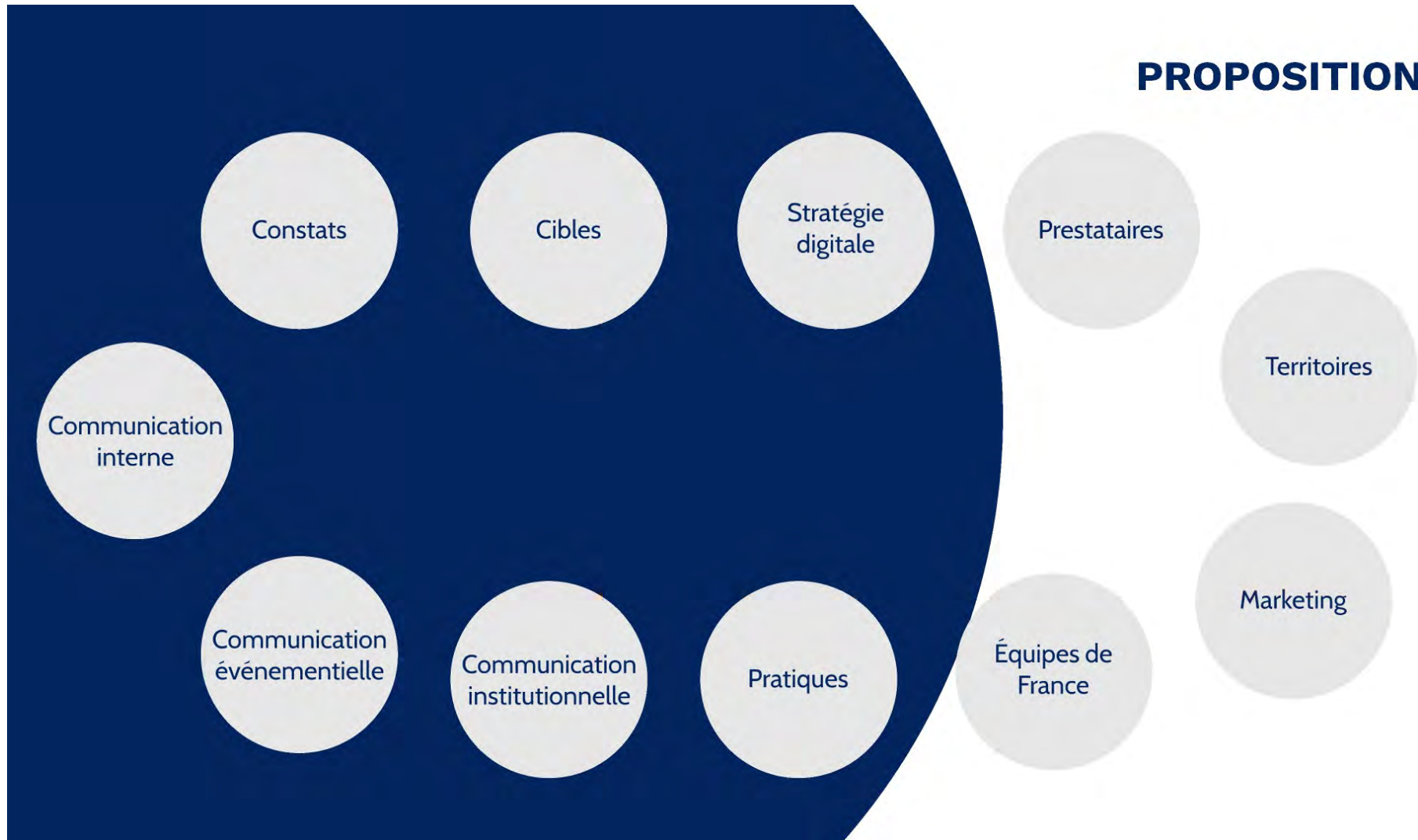


## LES PRESTATAIRES

- Relations presse : Mettre en place une stratégie RP
- Journaliste rédacteur : élargir les sujets traités sur le site internet
- Journaliste animateur : élargir les possibilités d'animateurs
- Photos : mettre en place un appel d'offre, développer la banque photo
- Graphiste, JRI / Vidéaste : Développer le portefeuille d'agences et freelances

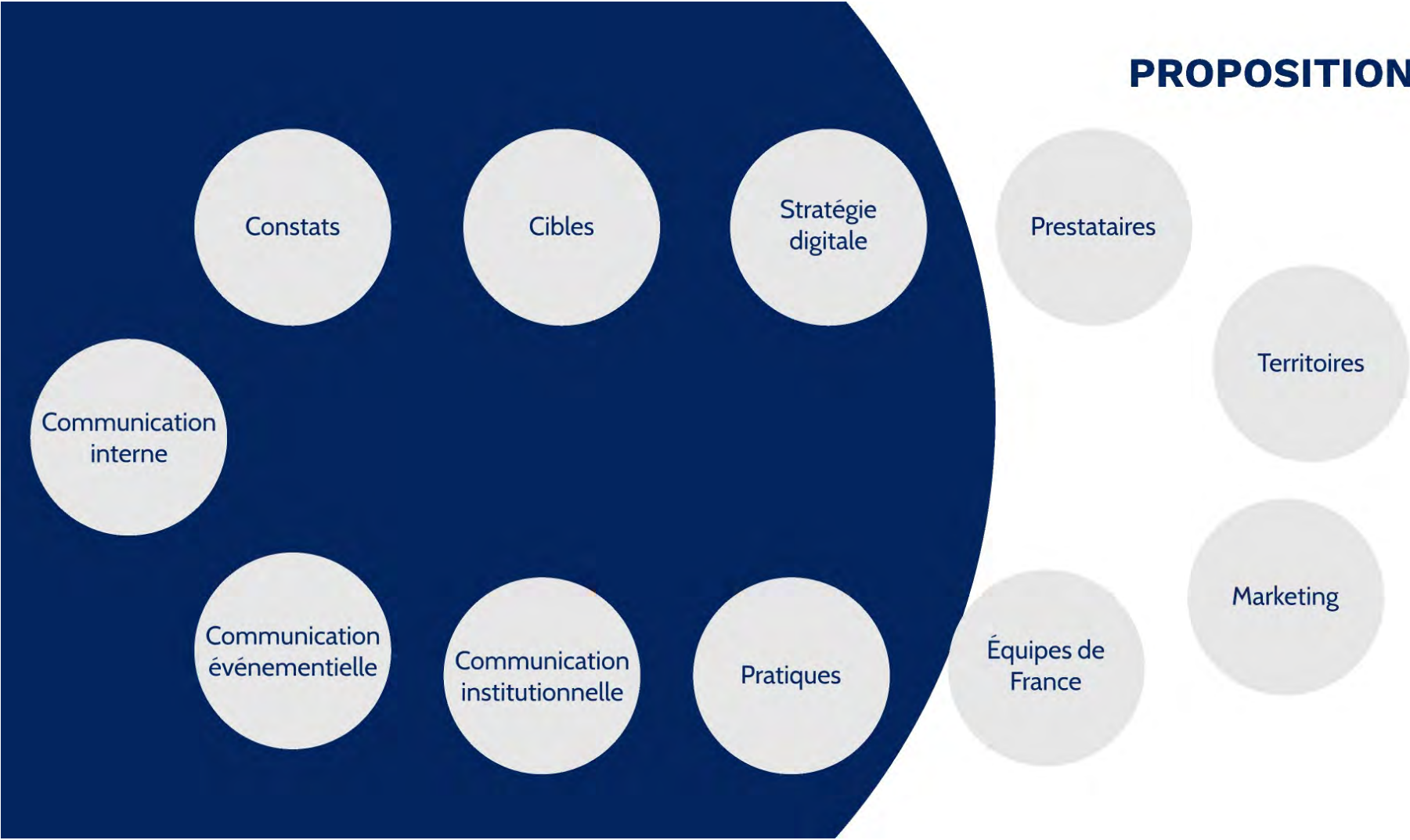


## PROPOSITIONS



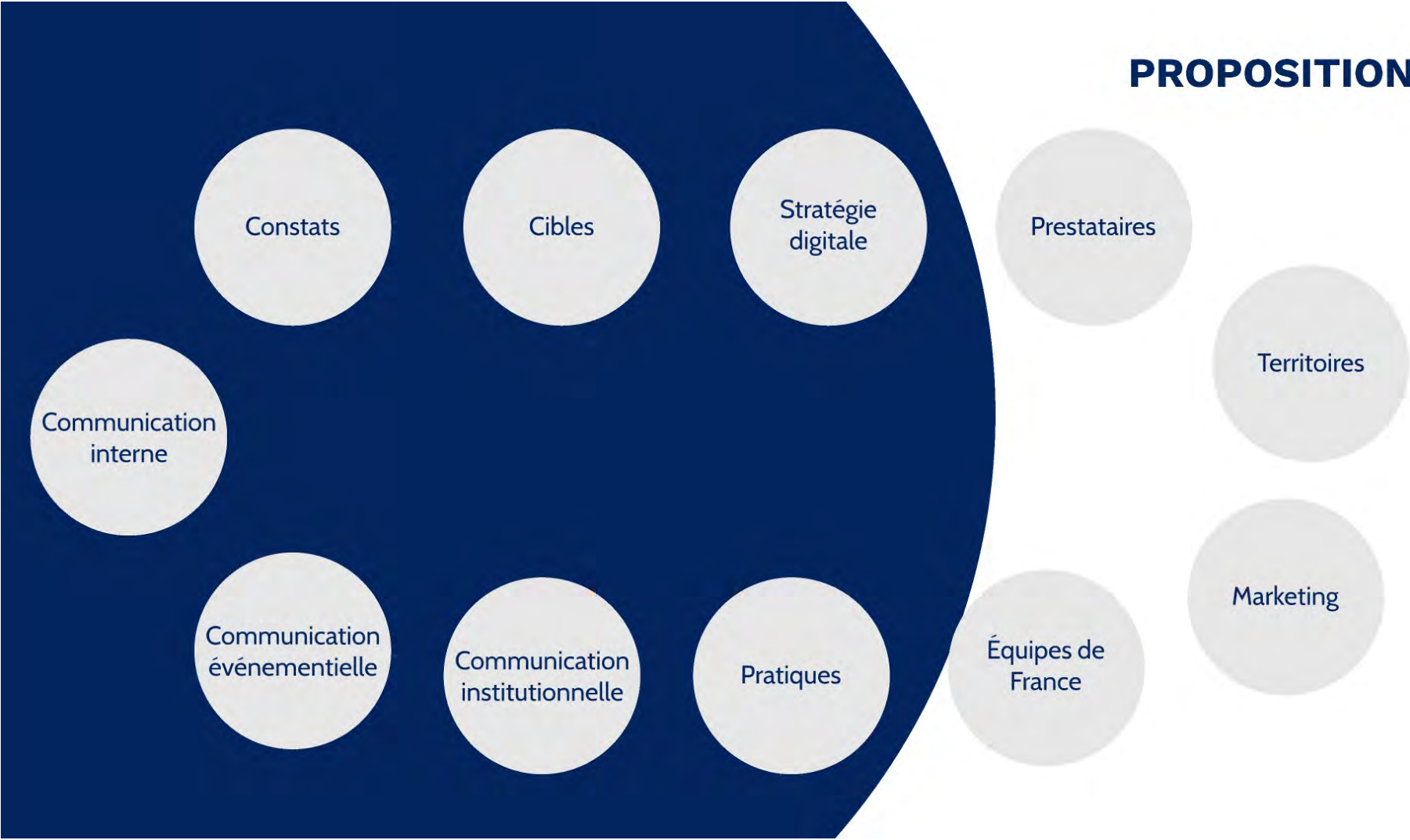
- Créer un réseau de chargés de communication au sein des ligues
- Favoriser le partage d'expérience, valoriser les bonnes pratiques
- Anticiper la campagne de rentrée / recrutement bénévoles
- Mettre en place un espace dédié au téléchargement des outils de communication, campagnes digitales (OneDrive)

# PROPOSITIONS



- Accompagner le service marketing dans les contreparties communication à mettre en place
- Proposer des projets de communication à faire porter par les partenaires actuels ou futurs
- Établir un plan de communication autour de la boutique

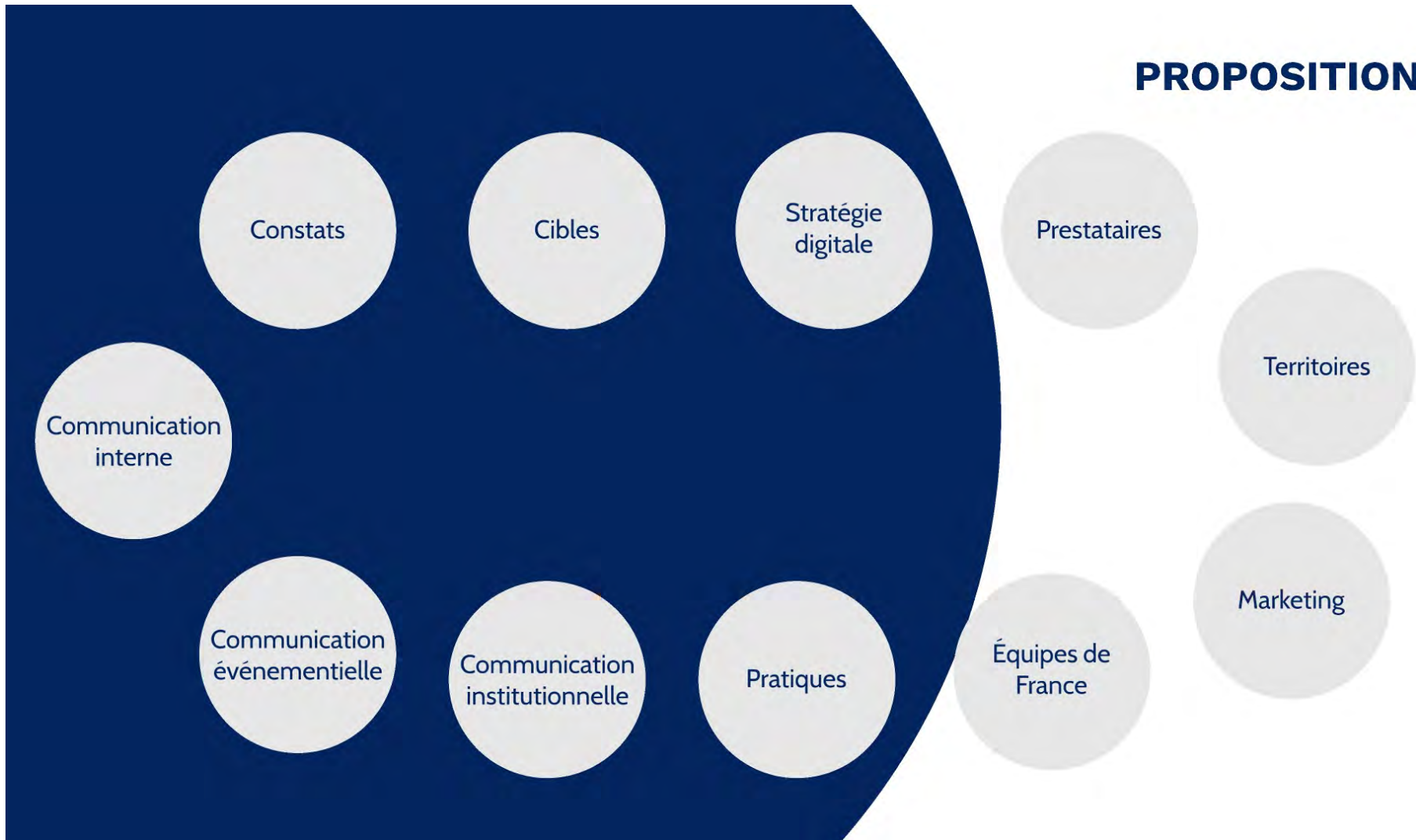
# PROPOSITIONS



## LES ÉQUIPES DE FRANCE

- Innover sur les actions de communication autour de l'équipe de France masculine : influenceurs, inside ...
- Travailler sur la notoriété des joueuses de l'équipe de France féminine en vue de Paris 2024 : opérations presse, média training...
- Travailler sur la notoriété des paires de Beach Volley en vue de Paris 2024
- Travailler sur la notoriété de l'équipe de France de Volley Assis en vue de Paris 2024
- Communiquer sur les échéances internationales de l'équipe de France de Volley Sourd

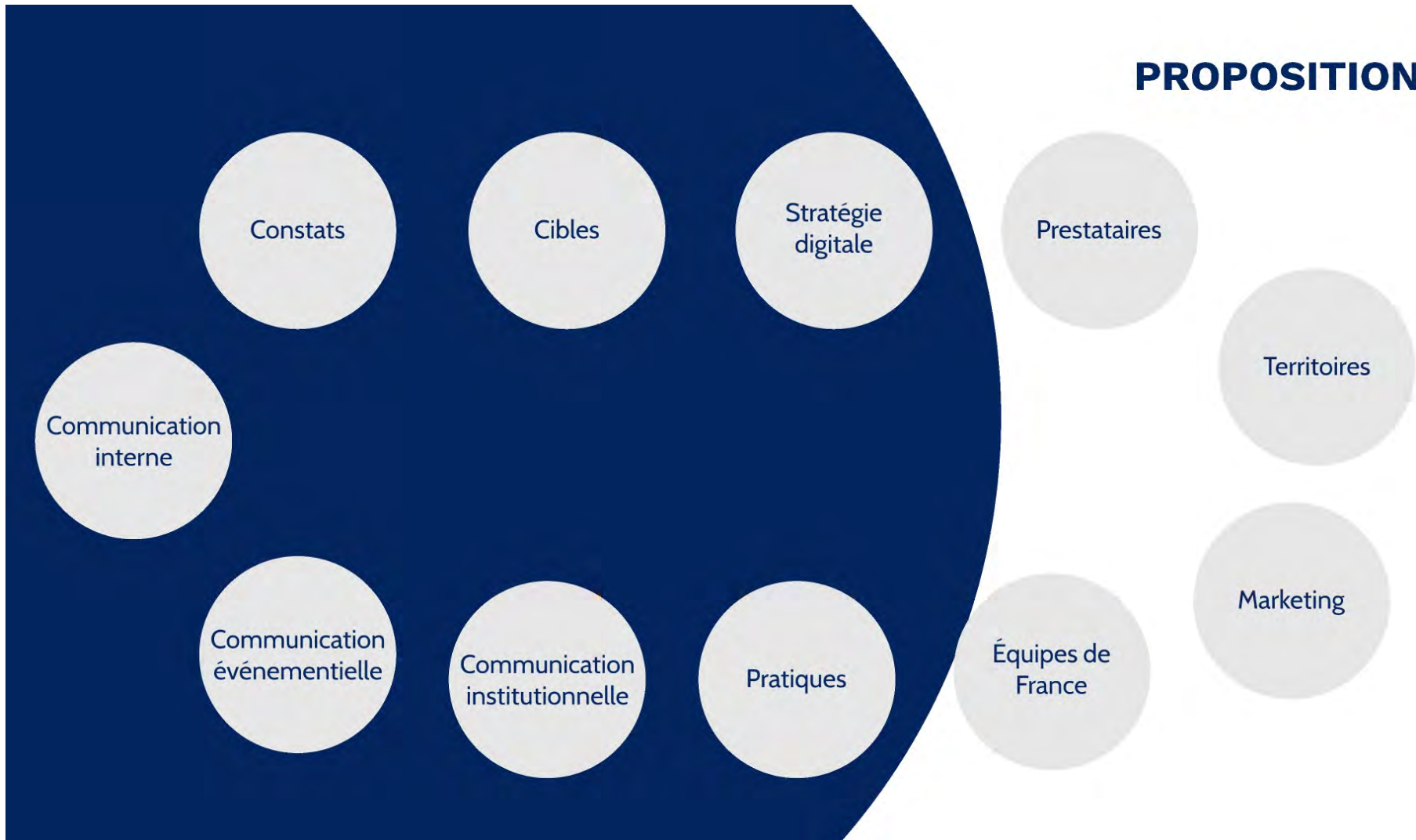
## PROPOSITIONS



- Définir une identité FFvolley pour chacune des pratiques
- Réaliser des vidéos de présentations des pratiques et lieux de pratiques
- Développer des opérations d'initiations dans les clubs en lien avec des semaines thématiques, portées par un lancement national



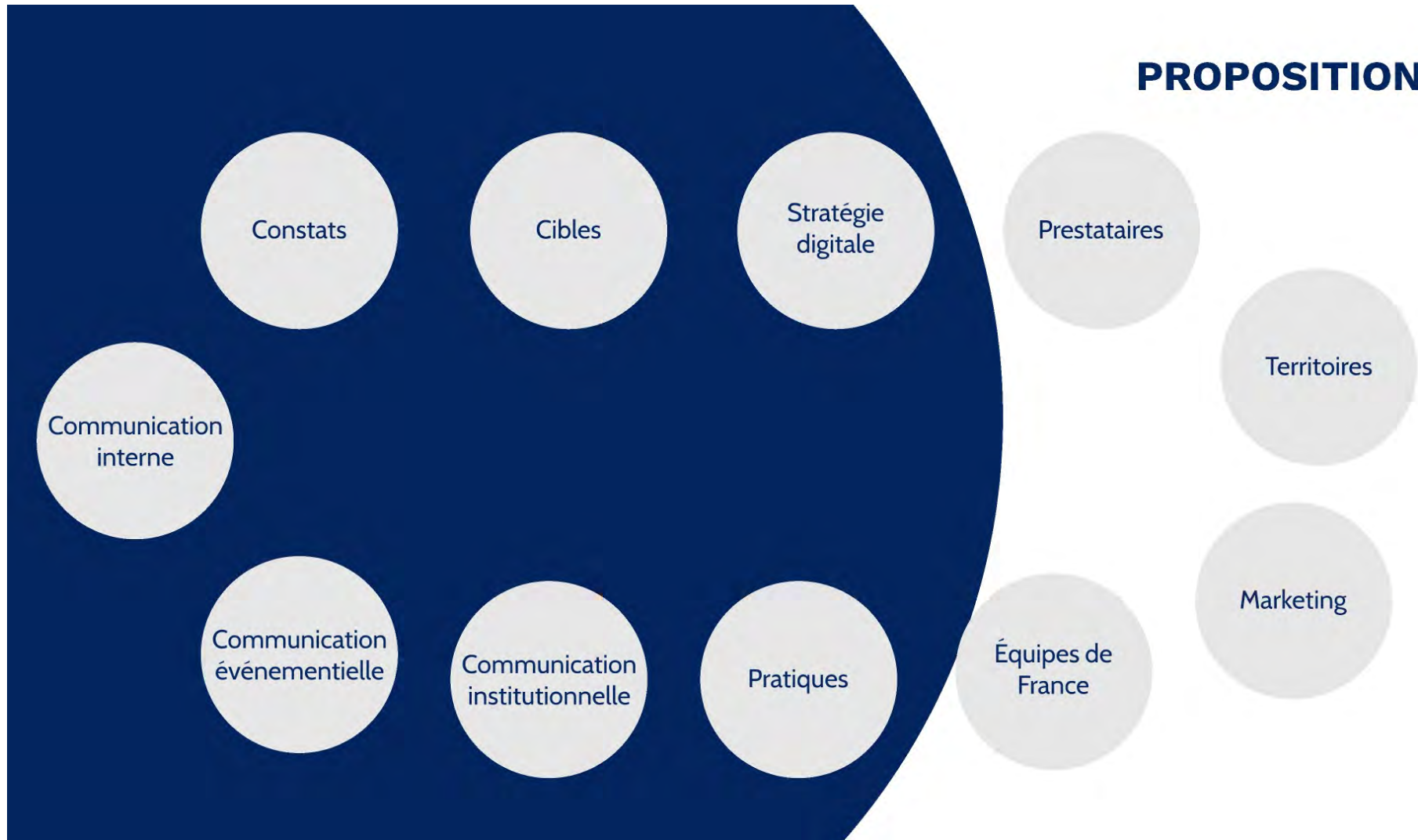
## PROPOSITIONS



## LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

- Mettre en place un plan de communication national autour du plan de préventions des violences
- Mise en valeur du travail réalisé avec les instances internationales
- Mettre à jour l'ensemble des documents administratifs FFvolley
- Relayer et participer aux opérations organisées par les institutions comme le Ministère des Sports, le CNOSF, le CPSF, le COJOP

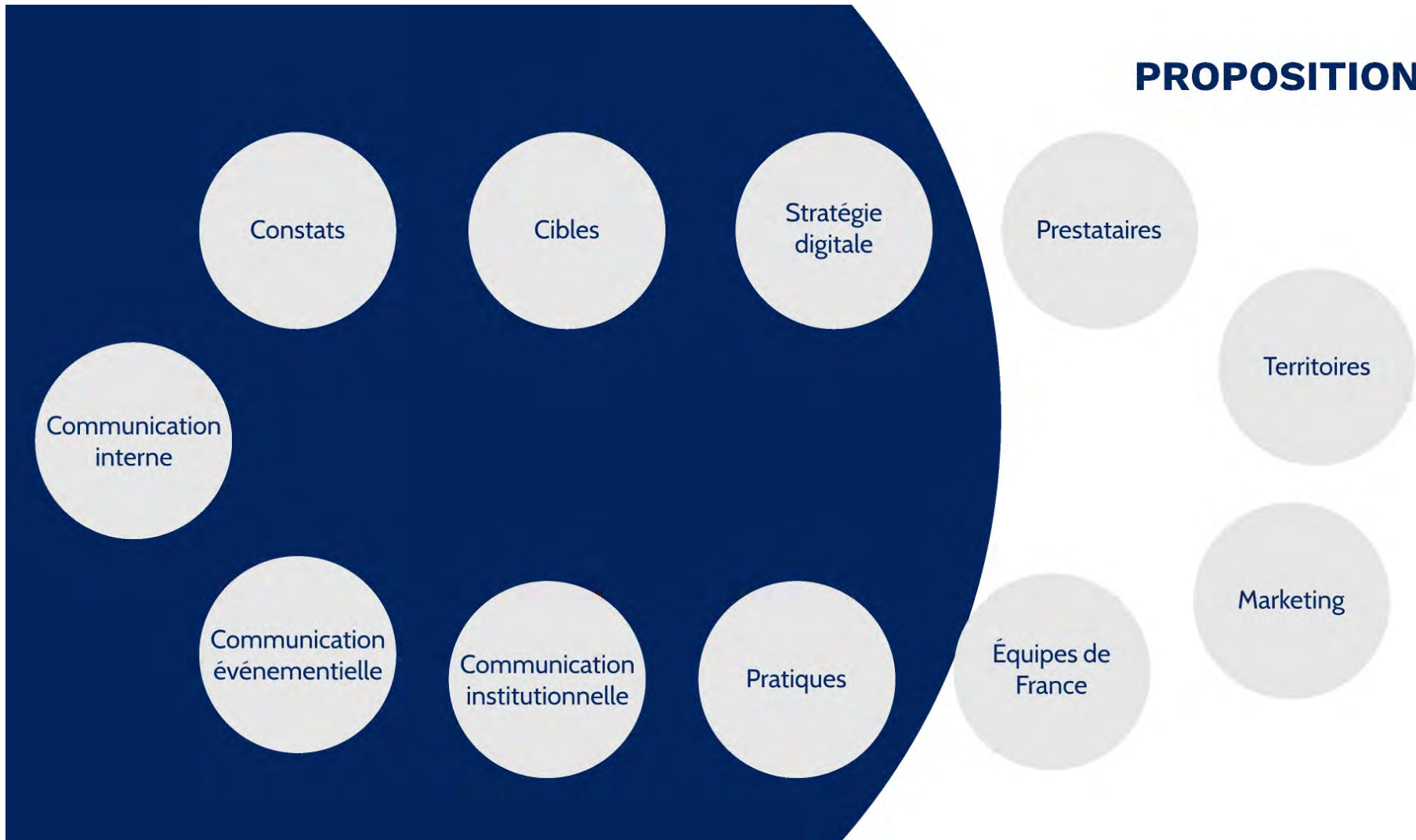
## PROPOSITIONS



## LA COMMUNICATION EVENEMENTIELLE

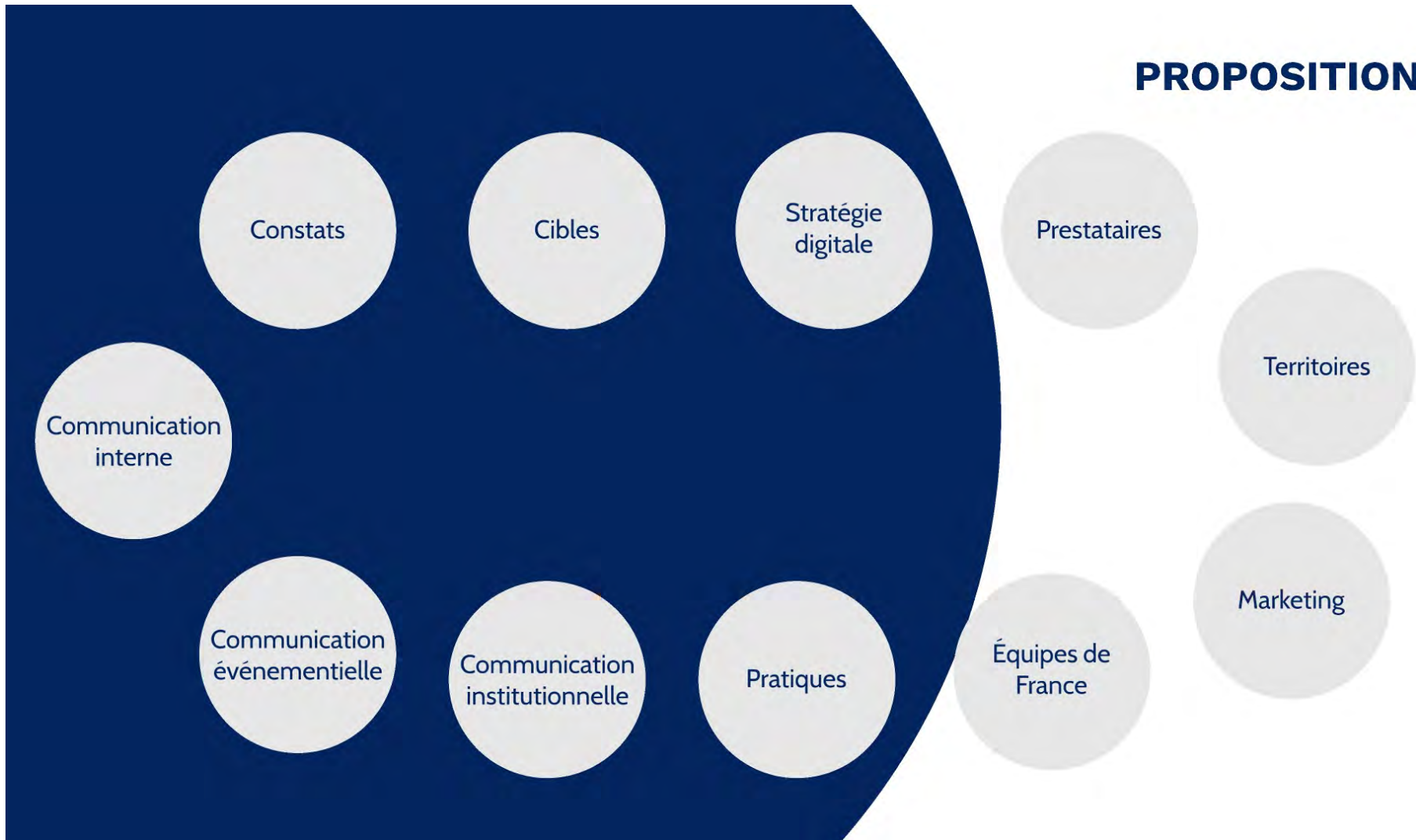
- Intégrer la communication dans le comité d'organisation au lancement du projet afin de pouvoir proposer un plan de communication adapté et efficace
- Moderniser l'identité visuelle de la Coupe de France et mettre en place un plan de communication au minimum sur les Coupes de France professionnelle et fédérale
- Définir un plan de communication autour du France Beach Volley Séries et du Championnat de France de Beach Volley

## PROPOSITIONS



- Mettre en place des ateliers de co-développement
- Organiser une journée / après-midi / soirée de cohésion

## PROPOSITIONS



# OBJECTIFS DE L'AUDIT

- Faire un état des lieux de la communication fédérale actuelle
- Déterminer les besoins des différents acteurs
- Identifier les cibles
- Proposer des actions de communication qui répondent aux besoins et objectifs de la FFvolley

Enquête

Analyse

Propositions

Budget



## **BUDGET PRÉVISIONNEL**

- Refonte du site internet : minimum 73 000 € HT
- Maitrise d'œuvre sur le projet de refonte du site : environ 20 000 € HT
- Community manager en contrat d'apprentissage sur 2 ans :
  - Année 1 : 10 432 € net employeur (aides incluses) soit 869 €/mois
  - Année 2 : 12 006 € net employeur (aides incluses) soit 1001 €/mois
- Prestataire Gestion des réseaux sociaux (6 mois) : 36 400 € HT
- Contrat Relations Presse : 23 000 € HT / an
- Contrat Journaliste rédacteur : 30 000 € HT / an
- Contrat avec prestataire photo : 30 000 HT / an
- Enveloppe graphiste + vidéaste : 20 000 € HT
- Campagne de rentrée : 30 000 € HT
- 
- Séminaire chargés de communication territoriaux : 5 000 € HT

# OBJECTIFS DE L'AUDIT

- Faire un état des lieux de la communication fédérale actuelle
- Déterminer les besoins des différents acteurs
- Identifier les cibles
- Proposer des actions de communication qui répondent aux besoins et objectifs de la FFvolley

Enquête

Analyse

Propositions

Budget



**FF**volley

# AUDIT COMMUNICATION

30 avril 2022

C'est parti !

**FFvolley - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 2 30/04/2022**

	CHARGES	ANS	PRODUITS
<b>A - FONCTIONNEMENT FEDERAL</b>			
LICENCES + AFFILIATIONS + ASSURANCES + TRANSFERTS			3 400
REDEVANCES CLUBS HORS ARBITRAGE			1 300
PARTENARIATS CASH	100		800
PARTENARIATS ECHANGE MARCHANDISE	600		600
FONCTIONNEMENT	1 737		35
salaires Brut	880		15
Charges sociales + Taxes	400		
MAD Président	65		
MAD Secrétaire Général	6		
AG+CA+CS+BE+ Commissions	100		20
Assurances	20		
Honoraires	60		
Affranchissement + Tel	35		
Interets emprunts	1		
Dotation Amortissements	150		
Divers	20		
COMPLEMENTS SALAIRES CADRES TECHNIQUES	115		
COMMUNICATION	130		
PRODUCTION TV	70		
ORGANISATION EVENEMENTIEL	407		483
Fonctionnement	5		
Match Amicaux EDF masc Laval	35		100
Match Gala des EDF Montpellier	150		150
Match Amical EDF masc Poitiers	35		150
Stagiaires	8		
WEVZA Masc	15		8
Golden European League CEV	106		50
Finale Coupe de France Pro	53		25
SECTEUR BEACH FEDERAL	435		250
championnat de France	250		250
Circuit National SERIE 1	90		
Fonctionnement et Communication	30		
Tournée des Sables	55		
Championnat de France Snow Volley	10		
ORGANISATIONS SPORTIVES FEDERALES	350		
Finales Coupes de France Jeunes VB	280		
Finale Coupe de France UM	-		
Coupes de France de BV	70		
ARBITRAGE	1 100		400
DOM-TOM	100		
BOUTIQUE FFvolley			15
Totaux	5 144		7 283
<b>A - Résultats courants Fonctionnement Fédéral</b>		<b>2 139</b>	

**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 2 30/04/2022**

	CHARGES	ANS	PRODUITS
<b>B - FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNEL</b>			
Prévision Primes internationaux	510		170
<b>B - Résultats exceptionnels</b>		<b>-340</b>	

<b>C - DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>			
<b>SECTEUR MASCULIN</b>	<b>1 305</b>	<b>790</b>	
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Seniors</b>	<b>758</b>	<b>588</b>	
Encadrement	308	298	
Volleyball Nation League	240	160	
Championnat du Monde 2022	210	130	
<b>Senior A' + CE U22 + JEUX MED + TQCE</b>	<b>90</b>	<b>22</b>	
<b>Juniors</b>	<b>87</b>	<b>20</b>	
<b>Cadets</b>	<b>87</b>	<b>20</b>	
<b>Pre-Youth</b>	<b>33</b>		
<b>Equipement EDF masc</b>			
<b>Aides Joueurs</b>	<b>250</b>	<b>140</b>	

<b>SECTEUR FEMININ</b>	<b>604</b>	<b>175</b>	<b>130</b>
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Seniors</b>	<b>407</b>	<b>155</b>	<b>111</b>
Encadrement	137	45	
Golden European League	115	40	26
Tournoi de France	155	70	85
<b>Senior A'</b>	<b>39</b>		<b>19</b>
<b>Juniors</b>	<b>85</b>	<b>20</b>	
<b>Cadettes</b>	<b>48</b>		
<b>Pre-Youth</b>	<b>25</b>		
<b>Equipement EDF Fem</b>			

**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 2 30/04/2022**

	CHARGES	ANS	PRODUITS
<b>SECTEUR BEACH VOLLEY</b>	<b>629</b>	<b>140</b>	<b>221</b>
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Encadrement</b>	<b>189</b>	<b>10</b>	<b>153</b>
<b>Beach Masculin</b>	<b>110</b>	<b>50</b>	<b>30</b>
<b>Beach Feminin</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>30</b>
<b>Beach Jeunes</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	
<b>Aides aux joueurs</b>	<b>175</b>	<b>80</b>	
<b>Equipements</b>	<b>8</b>		<b>8</b>

<b>SECTEUR SNOW VOLLEY</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Snow Masculin</b>	<b>2</b>		
<b>VOLLEY ASSIS</b>	<b>182</b>	<b>115</b>	
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Encadrement</b>	<b>61</b>	<b>47</b>	
<b>Coordination</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	
<b>EDF Masculins</b>	<b>55</b>	<b>34</b>	
<b>EDF Feminines</b>	<b>55</b>	<b>30</b>	
<b>Equipements</b>	<b>1</b>		
<b>AIDES PERSONALISES</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	
<b>PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL</b>	<b>977</b>	<b>220</b>	<b>214</b>
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Pole France Masculin</b>	<b>260</b>	<b>100</b>	<b>35</b>
<b>Pole France Feminin</b>	<b>329</b>	<b>105</b>	<b>50</b>
<b>Aides Sociales Pôles Espoirs</b>	<b>50</b>		
<b>Pole France Beach</b>	<b>52</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
<b>Détection</b>	<b>264</b>		<b>112</b>
Interpoles	34		-
Volleyades	100		60
Mini Volleyades	75		42
Beach Volleyades	15		10
Maxi Volleyades	-		-
Stages Détections	40		

**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 2 30/04/2022**

	CHARGES	ANS	PRODUITS
<b>Cellule d'aide a la performance</b>	<b>8</b>		<b>7</b>
<b>Suivi PPF</b>	<b>14</b>		
Coordination Poles	3		
Suivi CFCP	5		
Suivi des Coachs Pole Espoir Masc	3		
Suivi des Coachs Pole Espoir Fem	3		

<b>MEDICAL</b>	<b>306</b>	<b>190</b>	<b>-</b>
Suivi Médical Règlementaire	71	57	
Accompagnement Sanitaire EDF	235	133	

<b>FORMATIONS</b>	<b>146</b>	<b>55</b>	<b>295</b>
<b>FONCTIONEMENT DTN</b>	<b>36</b>		
Frais de fonctionnement DTN	22		
Frais de Coordination DTN dont Socio pro	4		
Fond de dotation	-		
Materiel DTN	10		
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>669</b>	<b>205</b>	<b>22</b>
<b>Diversification et structuration</b>	<b>253</b>	<b>47</b>	<b>17</b>
<u>Diversification</u>			
Appel à projets	3		
Label multi pratiques	20	15	
Compet'lib	20	5	8
Coupe Masters	19	5	9
<u>Structuration</u>			
Label club formateur	20	12	
Challenge DAF	5		
Création de nouvelles Structures	5		
Dipositif citoyen (service civique)	1		
Ultra-marins	10	10	
Aides aux Ligues	150		
<b>Investir sur la Jeunesse</b>	<b>60</b>	<b>35</b>	
Baby Volley	20	14	
Ecole primaire - Smashy	30	13	
Second degres et Universitaire	9		
Fidelisation des Jeunes Licenciés	1	8	
<b>Emplois</b>	<b>150</b>		
Aide création Emplois	90		
Aide à l'emploi Poles Espoirs	50		
Coordination	5		
Formation	5		

<b>Developpement Volley Santé</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	
-----------------------------------	-----------	----------	--

**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 2 30/04/2022**

	CHARGES	ANS	PRODUITS
<b>Développement ParaVolley</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	
Structuration promotion Volley Assis	3		
Emploi qualifié Volley Assis	38	17	
Structuration promotion Volley sourd	1		
<b>Volley sourd Masculin</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	
Stages	8		
Competitions	20		
<b>Volley sourd Féminin</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	
Stages	8		
Competitions	6		
<b>Valeurs Ethiques</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Transition Numerique</b>	<b>84</b>	<b>72</b>	
<b>International</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	5 026	2 060	882
<b>C - Résultats DTN (Fonds propres)</b>		<b>-2 084</b>	
TOTAL GENERAL	10 680	2 060	8 335
<b>RESULTAT 2022</b>		<b>-285</b>	



Documents – Informations  
Pour présentation au BE du 12 avril 2022

Dans la perspective du BE fédéral prévu le 12 avril 2022, vous voudrez bien trouver les informations concernant l'organisation des phases finales des Coupes de France Compet'lib et Masters.

**Coupe de France Compet'lib :**

Date : 28 – 29 mai 2022

Lieu : La Chapelle d'Armentières – 59930

Club organisateur : Omni Sport Chapellois CD59

Référént organisateur : Quentin MILLIOT - Tél : 06.19.76.14.60 - mail : quent.mil@outlook.com

16 équipes qualifiées :

12 équipes issues des ligues métropolitaines

1 équipe issue de la ligue de Corse

1 équipe issue du CD ayant engagé le plus d'équipes en phase départementale : CD 42

1 équipe issue du CD organisateur : CD 59

1 équipe issue de la ligue ayant le plus de licences compet'lib : Ile de France

Accueil des équipes : vendredi 27 mai 2022, entre 18h et 20h

Le protocole de la cérémonie de remise des récompenses n'est pas définitivement arrêté.

Peut-on compter sur la présence du Président de la FFVolley, qui sera sans doute la région ?

**Coupe de France Masters :**

Date : 25 – 26 juin 2022

Lieu : Nogent le Rotrou - 26400

Club organisateur : AS Nogentaise Volley Ball

Référént organisateur : Laurent CHAILLOU - Tél : 06.17.97.51.65 - mail : chailloula@free.fr

24 équipes qualifiées :

7 équipes M1F (+35 ans féminine)

3 équipes M2F (+45 ans féminine)

11 équipes M1M (+40 ans masculin)

1 équipe M1M club organisateur

Accueil des équipes : vendredi 24 juin 2022, entre 18h et 20h

Le protocole de la cérémonie de remise des récompenses n'est pas définitivement arrêté.

Peut-on compter sur la présence du Président de la FFVolley, qui sera sans doute la région ?

Ci-dessous vous trouverez les budgets prévisionnels révisés pour ces 2 manifestations.

Coupe de France Compet'lib : pas de match d'équipe de France, remplacer par une soirée

Coupe de France Masters : évolution du nombre d'équipes qualifiées

Merci de les accepter.

Le 11 avril 2022

**Pierre VOUILLOT**

FFVolley

Chargé de mission

Port : 06 86 94 89 38

Mail : pvouillot.cfd@ffvb.org

**Budget prévisionnel révisé  
Compet'Lib 2022  
16 équipes**

**Charges**

<b>Hôtellerie</b>		
Cout 1 nuitée par participant	25	
11 personnes par équipe x 16 équipes x 2 nuits		
Plafonnée à 500€ par équipe		8000
<b>Restauration</b>		
Cout 1 repas par participant	10	
11 personnes par équipe x 16 équipes x 3 repas		5280
<b>Récompenses</b>		
Récompense: trophée au vainqueur		25
Récompense 33 médailles		82,50
<b>Soirée</b>		
Coût par participant	25	
11 personnes par équipe x 16 équipes		4400
<b>teeshirt unité</b>	5	
180 Tee shirts pour les participants		880
20 Tee shirts pour les bénévoles		100
<b>Hébergement des officiels de la FFVolley</b>		300
<b>Organisation (superviseur, arbitres)</b>		200
<b>Matériel FFVolley (2 flammes, 6 kakémonos, 50 ballons)</b>		2000
<b>Prestation FFVolley (création de l'affiche et des déclinaisons pour la campagne de communication, création du logo)</b>		500
<b>Total</b>		21767,50

**Produits**

	Par équipe	
Contribution équipes	500	8000
Contribution FFVB		13767,50
<b>Total</b>		21767,50

**Pierre VOUILLOT**  
 FFVolley  
 Chargé de mission  
 Port : 06 86 94 89 38  
 Mail : pvouillot.cfd@ffvb.org

**Budget prévisionnel révisé**  
**Phase finale Coupe de France Masters 2022**  
**24 équipes**

<b>Charges</b>			<b>Produits</b>		
				Par équipe	
<b>Hotellerie</b>			Contribution équipes	250	6000
Cout 1 nuité par participant	25		Contribution FFVB		11938,00
6 personnes par équipe x 24 équipes x 2 nuits		3600			
<b>Restauration</b>					
Cout 1 repas par participant	15				
6 personnes par équipe x 24 équipes x 3 repas		6480			
<b>Soirée</b>					
Cout 1 soirée	25				
6 personnes par équipe x 24 équipes x 1 soirée		3600			
Récompense: 4 trophées aux vainqueurs		120			
Récompense 72 médailles		288,00			
teeshirt unité	5				
150 Tee shirts pour les participants		750			
20 Tee shirts pour les bénévoles		100			
Hébergement des officiels de la FFVolley		300			
Organisation (superviseur, arbitres)		200			
Matériel FFVolley (8 banderoles, 8 kakémonos, 50 ballons)		2000			
Prestation FFVolley (création de l'affiche et des déclinaisons pour la campagne de communication, création du logo)		500			
<b>Total</b>		<b>17938,00</b>	<b>Total</b>		<b>17938,00</b>

**Pierre VOUILLOT**  
 FFVolley  
 Chargé de mission  
 Port : 06 86 94 89 38  
 Mail : pvouillot.cfd@ffvb.org